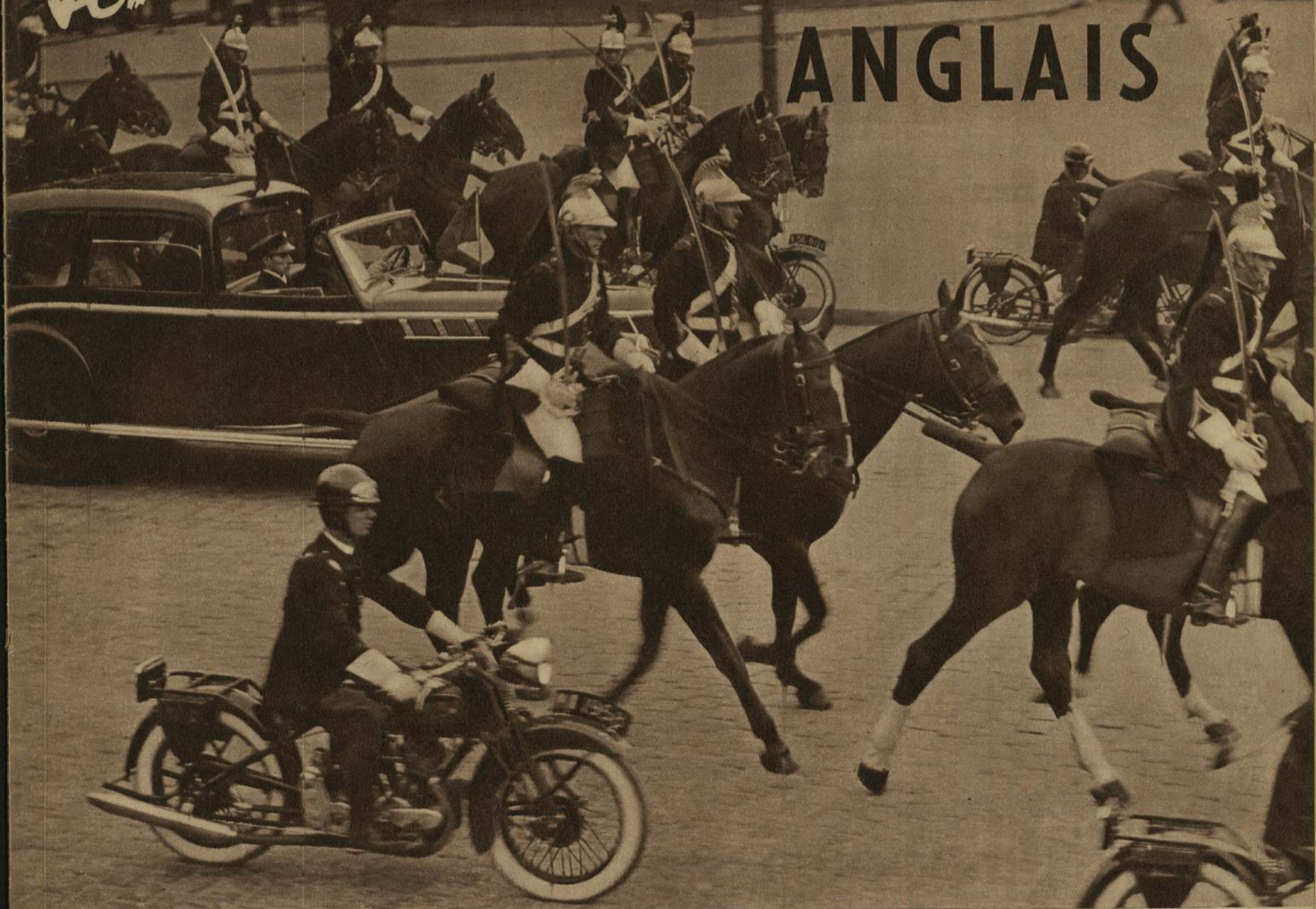


# DETECTIVE

*Une exclusivité  
sensationnelle:*

Comment furent  
protégés les

**SOUVERAINS  
ANGLAIS**



Où M. HITLER met à la disposition de la Sûreté  
Nationale un délégué de la GESTAPO

# LA GARDE QUI VEILLE...

NOS RÉVÉLATIONS SUR LA PROTECTION  
DES  
SOUVERAINS ANGLAIS



UN ÉMISSAIRE DE  
**LA GESTAPO**  
A LA SURETÉ  
NATIONALE



ertes, on a tout dit sur le luxe de précautions prises par la police, à l'occasion du voyage à Paris des souverains britanniques.

On a tout dit, et certains ont trouvé ces mesures excessives, parfois même vexatoires.

— Eh ! quoi, ont grogné les éternels grincheux, vous vous êtes gaussés des mesures prises à Rome et à Berlin, lors des visites de Hitler et de Mussolini, vous avez souligné que le vide avait été fait sur leur passage, que la foule avait été tenue à l'écart des cortèges officiels, et que les deux dictateurs avaient traversé chaque capitale entre des haies de miliciens et de gardes d'assaut, et vous n'avez pas agi autrement dans notre libre démocratie pour recevoir les souverains d'une nation amie. Alors ?

Alors, nous disons quand même : *bravo*.

Bravo, puisque le résultat essentiel a été atteint : il n'y a pas eu d'incident. *Tout s'est passé dans l'ordre et il était nécessaire que tout se passât dans l'ordre.*

Il est évident que l'ombre tragique de l'attentat de Marseille, qui coûta à la France l'amitié de la Yougoslavie, a lourdement pesé sur les épaules de ceux qui avaient la délicate mission de préparer la réception de George VI.

On peut même dire que le souvenir de Marseille a hanté, comme un douloureux cauchemar, les nuits des responsables du service d'ordre.

Et nous en connaissons qui, aujourd'hui, respirent avec l'allégresse des gens satisfaits d'avoir traversé une dure épreuve.

Est-ce à dire que la vie de George VI et celle de la gracieuse reine Elisabeth étaient particulièrement menacées ?

Non, bien sûr !

Le peuple anglais vénère ses souverains — il l'a prouvé à leur retour à Londres. De son côté, le peuple français ne pouvait qu'accueillir avec enthousiasme et gratitude ceux qui symbolisent, à l'heure actuelle, l'idéal le plus cher aux hommes de toute condition : LA PAIX.

Et c'était même une paradoxale conjecture, qu'en dépit de cette unanime sympathie, on dût, malgré tout, recourir aux mesures les plus sévères, aux précautions les plus inouïes.

C'est qu'en notre époque troublée, une police, soucieuse de l'ordre public, doit tout craindre et tout prévoir.

Faisons le point.

Il reste en Irlande des ferments de révolte. La Palestine, soumise au contrôle de l'administration anglaise, est, à chaque instant, le théâtre d'attentats terroristes. Les Espagnols, qu'ils soient franquistes ou gouvernementaux, se plaignent de l'attitude de Londres, les uns parce qu'ils critiquent la position d'expectative du Foreign Office, les autres parce qu'ils s'indignent de l'impuissance du comité de non-intervention.

Il y avait donc là, entre autres, trois points névralgiques.

Il y avait aussi un autre point d'interrogation, une autre hypothèse plus redoutable encore.

Puisqu'il a été démontré que l'attentat des Oustachis avait servi les desseins d'une puissance voisine, ne pouvait-on imaginer que des troubles survenant à l'occasion de la présence à Paris de George VI auraient pu, eux aussi, servir certains intérêts de politique internationale ?

Nous parlons, intentionnellement, de troubles. Nous n'osons écrire le terrible mot d'attentat, car les répercussions d'un tel événement auraient été, a fortiori, incalculables.

Donc, il fallait prendre des mesures préventives. Ces mesures furent prises, au delà de toute imagination.

DéTECTIVE fut le premier journal à les annoncer. Les premiers, nous avons expliqué comment avait été organisée, par les soins de la Sûreté nationale et du Service des renseignements généraux, la chasse aux terroristes et aux indésirables de toute espèce, comment les suspects avaient été suivis et surveillés dans leur moindre déplacement, comment tous les étrangers récemment arrivés en France avaient été l'objet d'enquêtes, de surveillances spéciales.

Les premiers, nous avons décrit les vérifications effectuées dans chaque immeuble situé sur l'un des itinéraires parcourus par le cortège royal.

Pour pénétrer dans chacun de ces immeubles, il fallait un laissez-passer, et, par surcroît de précautions, des officiers de réserve, auxiliaires bénévoles du service d'ordre, occupaient chacune des fenêtres surplombant le cortège.

Il y en avait même sur des toits. On vit, avenue des Champs-Élysées, des virtuoses de l'équilibre, se promener, entre les cheminées et les fenêtres des mansardes. Les un

appartenaient au corps agile des pompiers de Paris, les autres, sans doute, faisaient partie, pour le moins, de l'armée de l'air.

Mais, ce n'est pas tout.

Sait-on qu'on poussa la prudence jusqu'à enquêter sur tous ceux qui, de près ou de loin, pouvaient approcher le cortège royal, fussent-ils là en service commandé. C'est ainsi que des chauffeurs pilotant à Versailles des voitures officielles, et qui n'étaient pas connus des services de police, furent l'objet de vérifications.

Sait-on que des policiers furent placés en surveillance dans les cuisines où se préparaient les mets destinés à la table des souverains ? Sait-on qu'ils devaient — comme au temps des tsars de Russie — goûter les plats avant qu'ils fussent servis à leurs majestés ? Sait-on que parmi les serveurs à perruque poudrée, revêtus d'habits à la française et montant la garde dans la galerie des Glaces, se dissimulaient de fringants inspecteurs de la police d'Etat de Versailles ?

On a raconté, en vérité, bien des choses sur ce service d'ordre monstre, et sans précédent, et guidé dans cette voie par certains dessins humoristiques, l'esprit malicieux des Parisiens s'est ingénié à imaginer, un peu partout, la présence de policiers fantômes, les uns cachés dans les lustres, les autres dans les égouts, ceux-ci accrochés aux cintres de l'Opéra, ceux-là dissimulés derrière les lambris dorés des boudoirs du palais du Roi Soleil !

N'exagérons rien. Mais disons, pour rester dans la vraisemblance, que la police était partout où le souci de la vigilance l'imposait.

Et retenons de ce colossal effort, que le merveilleux appareil de protection mis sur pied, fonctionna sans défaillance, que tout fut parfait, sans un accroc, sans un raté.

Cependant, ce que le public a vu et compris, c'est le déploiement exceptionnel des forces policières, c'est ce triple rempart d'hommes casqués et armés qui bordait les trottoirs de poitrines, hélas ! non transparentes, c'est cette course un peu précipitée du cortège, entre sa double file caracolante de cavaliers à crinière, c'est ce souci constant du protocole d'envelopper les hôtes royaux d'un mouvant rideau de protection...

Le dernier soir, seulement, on permit à la foule d'approcher les grilles du quai d'Orsay et d'acclamer les souverains amis apparus au balcon ! Le préfet de police, M. Langeron, avait très intelligemment senti qu'une trêve s'imposait dans ce réseau d'implacables consignes.

C'est ce que le public, avec son instinct très sûr, a compris. Mais ce qu'il n'a pu voir et saisir, c'est l'extraordinaire travail de préparation du voyage de l'illustre couple, ce sont les coulisses de ce merveilleux spectacle réglé avec la minutie, avec la précision d'un mouvement d'horlogerie.

Et puisque nous sommes sur le point de pénétrer dans ces coulisses mystérieuses de la protection et de la surveillance d'hôtes royaux, qu'il nous soit, tout d'abord, permis de révéler l'événement le plus sensationnel de ces févres journées, où toutes les polices de France n'avaient qu'un seul souci, qu'un seul objectif, qu'un seul mot d'ordre : Assurer la sécurité d'un roi...

Le 18 juillet, deux jours avant l'arrivée de George VI et de la reine Elisabeth, un message parvint au ministère de l'Intérieur. Le message annonçait que le gou

## L'hommage au service d'ordre

Le président du conseil municipal a adressé la lettre suivante à M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur :

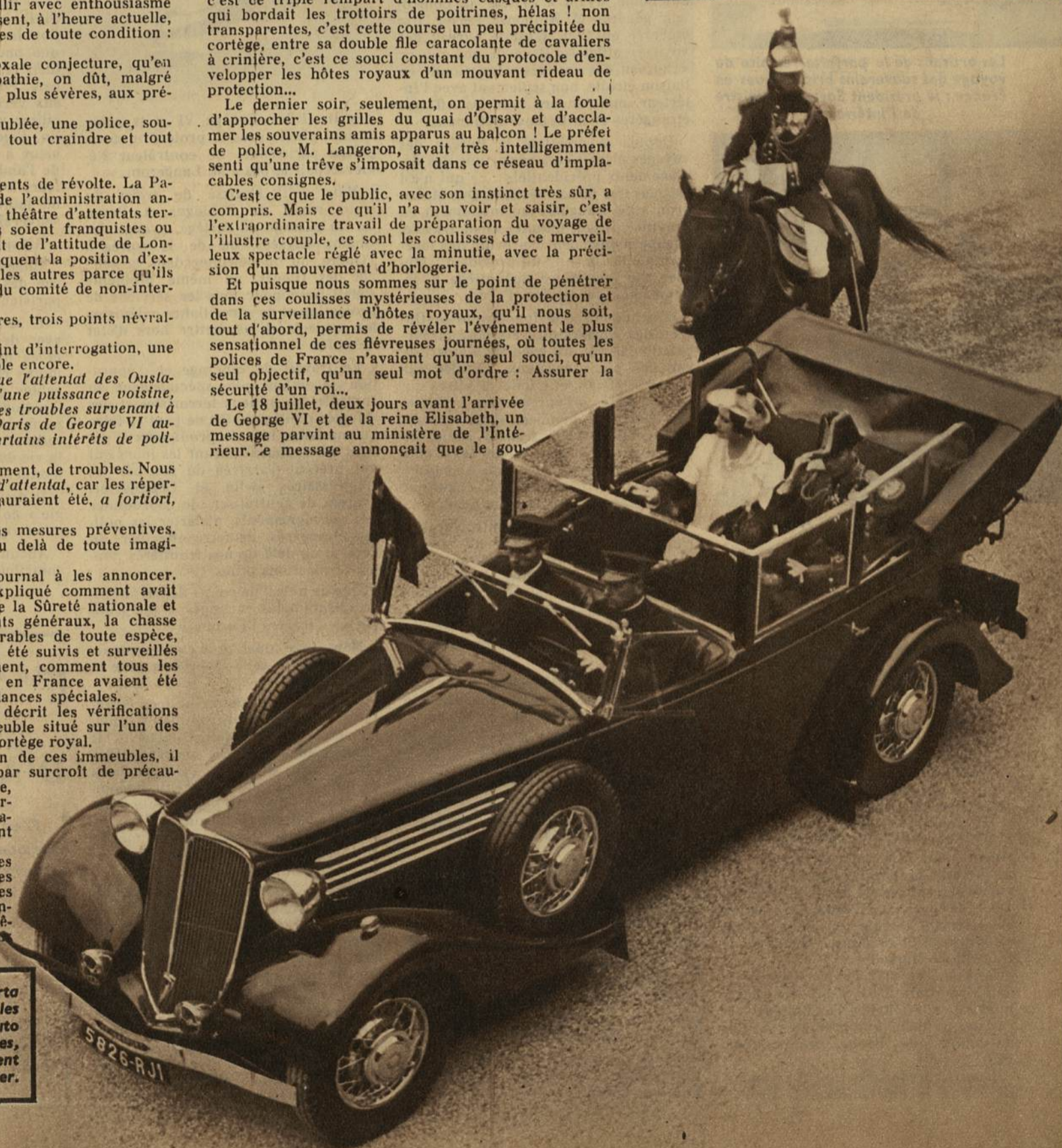
J'ai hâte de vous dire à quel point mes collègues du conseil municipal et moi avons apprécié la façon dont le service d'ordre a été assuré durant le séjour dans notre capitale de LL. MM. le roi George VI et la reine Elisabeth.

De jour et de nuit, dans des conditions délicates, au prix de dures fatigues, la police parisienne, la garde républicaine et la garde mobile ont rempli avec fermeté, tact et bonne humeur, malgré la sévérité rigoureuse des consignes, la haute mission de protection qui leur était assignée.

L'impression de force et de discipline qu'elles ont su donner à nos hôtes royaux honore nos gardiens de l'ordre auxquels je vous prie de vouloir bien transmettre nos remerciements et nos félicitations très sincères.

L'ancien officier que je suis n'oublie pas, dans sa gratitude, tous ceux qui ont collaboré avec la police au cours de ces journées historiques : officiers de l'active et de la réserve, sous-officiers et soldats de toutes armes dont la tenue a été parfaite.

Auprès de tous je vous prie, Monsieur le président, d'être l'interprète des sentiments affectueux et reconnaissants de la population parisienne et de ses élus.



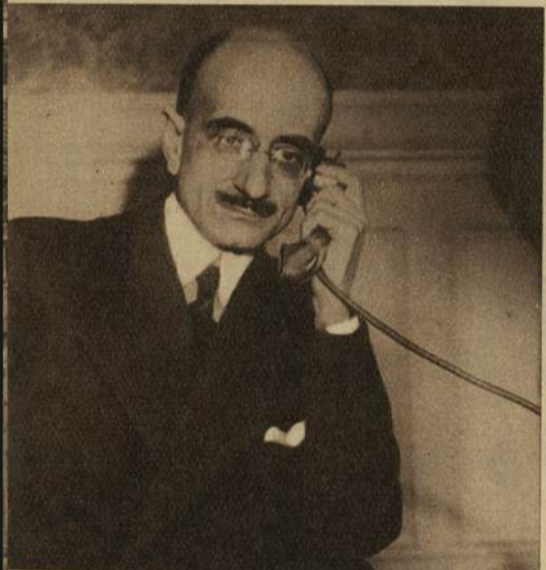
L'auto spéciale qui transporta les souverains anglais dans les rues de Paris est une auto blindée sur toutes ses faces, et dont les vitres peuvent résister aux balles de revolver.

vernement du chancelier Hitler proposait de mettre à la disposition de la Sûreté nationale, pendant la durée du séjour des souverains anglais à Paris, un représentant de la Gestapo. Ce délégué de la police politique du III<sup>e</sup> Reich avait reçu pour mission d'apporter sa collaboration à la surveillance des suspects allemands susceptibles de provoquer des troubles.

On devine quelle émotion suscita, au ministère de l'Intérieur, une telle offre. A peine s'était-on concerté sur la suite à donner à cette démarche, qu'un grave personnage se présentait



**Les artisans de la parfaite réussite du voyage des souverains britanniques en France : le président Sarraut, ministre de l'intérieur...**



**...et M. Langeron, notre sympathique préfet de police.**

à l'antichambre du directeur de la Sûreté nationale, claquaient des talons et faisait passer sa carte :

Hr. BOEMELBURG  
Gestapolizei Direktor

Sans plus attendre la réponse du ministère de l'Intérieur, le délégué de la police du III<sup>e</sup> Reich se présentait rue des Saussaies !

On ne put évidemment que l'aiguiller vers le service intéressé.

Ici, j'ouvre une brève parenthèse.

Deux services, à la Sûreté nationale, travaillaient sans relâche, depuis des semaines, à préparer les mesures de sécurité du voyage du roi d'Angleterre. Deux services, tous deux de création relativement récente, tous deux nés des salutaires et douloureuses leçons de la tragédie de Marseille.

De l'un, j'ai souvent décrit l'activité dans ce journal. Il s'agit de l'organisme de surveillance des milieux terroristes, rattaché à la première section du contrôle des Recherches criminelles.

L'autre organisme est directement lié à tout ce qui concerne la protec-

**A Boulogne, à Calais, et même à Paris, la marine, qu'anime avec tant d'éclat M. Campinchi, était à l'honneur...**

tion du chef de l'Etat, et des personnalités illustres voyageant et séjournant sur notre sol. Celui-ci est un service autonome, ayant à sa tête un contrôleur général, M. Alphonse Périer. Il a été créé en 1935. C'est le bureau des voyages officiels. Il va de soi que ce « bureau des voyages » fonctionne en liaison étroite, non seulement avec l'Intérieur, mais encore avec les Affaires étrangères et la Défense nationale.

Depuis sa création, le Bureau des voyages n'avait eu à régler que des déplacements présidentiels : ce qui n'est déjà pas une mince besogne. Que M. Lebrun aille inaugurer un monument en province, il faut minuter chaque geste, chaque mouvement... prévoir des logements pour la suite du président... étudier sur l'itinéraire du cortège le jalonnement du service d'ordre.

C'est depuis que fonctionne le Bureau des voyages qu'a été mise en circulation la voiture spéciale, construite sur des plans spéciaux, blindée sur toutes ses faces, et munie de vitres qui ont été mises à l'épreuve des balles et des éclats de bombes. Cette voiture (qui coûta 400.000 francs) roule, au milieu de son escorte de gardes à cheval et de motocyclistes, dans un espace calculé pour permettre au chauffeur d'accélérer au moindre incident...

C'est au service du contrôleur Périer qu'est revenu le grand mérite d'avoir préparé, avec tant de minutie, avec tant de merveilleuse précision, le voyage du roi d'Angleterre et d'avoir pris en charge la personne des souverains dès la limite des eaux territoriales jusqu'à leur réembarquement à Calais.

A Versailles, à Villers-Bretonneux, le roi était encore sous la protection de la « Brigade des voyages ». A Paris, dès son arrivée à la gare du Bois de Boulogne jusqu'à son départ à la gare

## Les rubans du Roi

Nous avons plaisir à extraire du tableau des décorations conférées par le roi d'Angleterre les noms de MM. Langeron, préfet de police ; Moitessier, directeur de la Sûreté ; Périer, contrôleur général ; Simon, directeur des Renseignements généraux ; Baillet, commissaire spécial ; Marchand, directeur de la Police municipale ; Billecard, préfet de Seine-et-Oise.

des Invalides, George VI et la reine étaient placés sous la protection de la police parisienne. Le contrôleur Périer cédait le pas à M. Langeron.

Mais qu'il s'agisse du trajet du train royal de Boulogne à Paris, ou du passage du cortège, avenue des Champs-Élysées, ou de la soirée à l'Opéra, ou du déjeuner dans la galerie des Glaces, un même problème s'était posé pour tous les services de protection et de surveillance : dépister les suspects et les mettre hors d'état de nuire.

Ce travail de repérage et d'épuration incombait plus spécialement au contrôle des milieux terroristes et des réfugiés politiques. On ne peut se faire qu'une faible idée du prodigieux et patient effort fourni durant les jours qui ont précédé l'arrivée du roi, par les commissaires Belin et Chennevier, chargés de centraliser, de coordonner ces renseignements, d'alerter les polices étrangères, de faire effectuer, en deçà et au-delà de nos frontières, toutes vérifications utiles.

Que de notes, de coups de téléphone, de télégrammes échangés ! que d'enquêtes à travers l'Europe !

Mais aussi quel précieux enseignement a fourni cette tâche écrasante et nécessaire !

Tandis que certaines polices étrangères — comprenant trop bien le souci de notre police d'effacer la tache de sang de Marseille par le spectacle d'une sécurité sans défaut — s'empressaient de fournir les renseignements demandés, on en vit d'autres — la police italienne, pour ne pas la nommer — répondre par un silence presque méprisant aux demandes réitérées qui lui étaient adressées.

Curieux contraste : la police du III<sup>e</sup> Reich, elle, non seulement répondait avec zèle, mais déléguait sur place, avec mission de se mettre en liaison directe avec l'Intérieur, un de ses éminents représentants.

Initiative « confraternelle » ? A en juger par les lettres d'introduction du « Gestapo Direktor », par l'empressement spontané de sa démarche, on peut aisément penser que ce geste fut décidé en haut-lieu, et qu'on avait désiré lui donner le caractère d'une ma-

nifestation de loyauté sans réserve et de franche collaboration.

M. Boemelburg fut présenté au chef du contrôle criminel.

— Envoyé par mon gouvernement, dit-il, je puis mettre à votre disposition la liste des suspects allemands que nous considérons comme d'éventuels auteurs de troubles... Voici cette liste. Pour que vous puissiez procéder aux vérifications nécessaires, pour faciliter vos communications avec Berlin, j'ajoute que nous mettons également à votre disposition le fil direct de l'ambassade allemande. C'est d'ailleurs à cette adresse que vous pourrez me joindre jusqu'à la fin du séjour des souverains.

Ainsi parla M. Boemelburg.

Chaque jour, on le vit s'entretenir rue des Saussaies, avec ses collègues parisiens.

Il se croisait aussi, naturellement, avec des collègues de Scotland Yard, et ce ne fut pas l'un des à-côtés les moins étonnants de ces heures mémorables que cette présence d'un haut fonctionnaire de la Police du III<sup>e</sup> Reich, parmi ses collègues anglais et français, veillant, avec une même sollicitude, sur la vie du chef du plus grand empire du monde...

Il nous plaît de « monter en épingle » ce geste de M. Hitler et d'y voir mieux qu'une habileté.

Aucun geste n'est indifférent qui contribue à servir la paix du monde.

Marcel MONTARRON.

## La semaine prochaine : PRISONS D'AUTREFOIS

C'est le rappel émouvant des périodes les plus véhémentes, les plus tragiques de notre histoire.

Les excès des hommes ou des régimes ont créé bien des souffrances, provoqué bien des meurtres inexpiables.

Les vieilles pierres des prisons d'autrefois sont cimentées de sang...

# LES 3 "ATOUTS" DE SUZANNE DELARIS



PERPIGNAN  
(De notre correspondant)

**C**INQ petites années de réclusion, avec dispense de l'interdiction de séjour, pour avoir tué, de deux coups de feu tirés en pleine tête, son propre mari.

Allons, il faut bien l'admettre; ce n'est pas cher. En matière de châtement, c'est une sorte de monoprix...

L'ex-avocate Suzanne Delaris, tueuse aux instincts coléreux, à la cruauté raffinée — c'est elle-même qui s'auto-analyse avec cette implacable précision — peut bénir à la fois ses défenseurs, M<sup>e</sup> Fors, ancien bâtonnier et M<sup>e</sup> Heim, ses juges et sa bonne étoile, qui a permis aux premiers d'attendrir les seconds; de leur faire accepter la version plutôt étrange qui la montrait, elle la « pauvre petite femme délaissée », s'introduisant (mois après un an de séparation !) au domicile conjugal pour y attendre (mais derrière un divan-lit qu'elle avait éventré) son mari, afin de « s'offrir à lui » dans une suprême tentative de réconciliation (mais pour la réussite de quoi elle avait eu soin d'apporter un pistolet automatique de fort calibre !)

Dans cette sombre affaire, qui, selon le mot d'un connaisseur, « pue le fric, le stupre et le sang », l'accusée a eu le rare bonheur de voir s'éloigner de sa tête les circonstances aggravantes : guet-apens prouvé; préméditation — une préméditation de quinze jours s'il-vous-plaît ! — et elle a pu ainsi obtenir le bénéfice des circonstances atténuantes, ce dont elle a dû être la première étonnée, disons mieux, stupéfiée.

Tout paraissait être contre elle, tout — et jusqu'à ce refus, dans lequel elle persista en dépit des ordonnances du tribunal, de présenter l'enfant, la petite Françoise, un adorable bébé de dix mois, au père... à ce pauvre homme de père qui est mort, brutalement assassiné, sans jamais avoir vu sa petite...

## Les « mauvais anges ? »

Dans son « malheur », comme on disait autrefois en Corse, Suzanne Delaris a bénéficié de deux atouts et peut-être même de trois.

Le premier, c'est son « entourage », qui, aux assises, lui a servi, en quelque sorte, de « repoussoir ». Il semble que la mère de la tueuse ait été indirectement visée par M. Layral, procureur de la République, quand il s'est adressé, dans son réquisitoire, à l'accusée :

— Si je ne m'oppose pas aux circonstances atténuantes, ce n'est pas tant que vous les méritiez personnellement, c'est en considération de l'influence qu'un détestable entourage et les pires conseils ont certainement exercés sur vous.

De quels conseils pouvait-il s'agir ? On a peur de comprendre... On se refuse à comprendre...

Quand M. Roque, directeur de banque à Perpignan, chef direct de la victime, vient déclarer qu'il a multiplié ses efforts pour replâtrer le ménage de son employé, et qu'il s'est heurté à l'irréductible opposition de la vieille Mme Garrigue, il fait, tant soit peu, le jeu de la meurtrière.



En écoutant ce témoin parler de cette mère, qui lui a déclaré qu'elle « préférerait tuer sa fille, plutôt que de la voir retourner auprès de son mari » les jurés songent sans doute à alléger Suzanne Delaris d'une part de sa responsabilité criminelle, pour la rejeter sur l'« entourage », dans lequel semble être compris, le cousin Patridge fournisseur du pistolet, témoin que l'on appelle, dans le prétoire, l'« armurier de la famille ».

## Complications financières

Le deuxième atout de l'accusée, c'est le salmigondis financier qui embourbe l'affaire.

Eh ! c'est que depuis l'arrestation de l'ex-avocate, des bruits étranges courraient. On laissait entendre que M. Fernand Delaris avait capté par des procédés discutables une partie de la fortune de sa femme, et l'avait dilapidée... Le mort, le pauvre mort à la tempe trouée par la première balle, à l'œil crevé par la deuxième, faisait, pour tout dire, quelque peu figure d'accusé.

Avocats de la partie civile, M<sup>e</sup> Talayrach, du barreau de Perpignan, et M<sup>e</sup> Temple, député de l'Aveyron, défendent la mémoire de ce mort, le montrent, non point comme un accapareur de fortunes, mais comme un homme propre et loyal qui s'est bor-

né à riposter, presque à contre-cœur, aux actions judiciaires d'une épouse procédurière, agissant — c'est l'éternel leit-motiv qui revient — sous la mauvaise influence de son entourage; de cet entourage qui aurait abondamment calomnié le défunt...

Calomniez, calomniez... il en restera toujours quelque chose. Mais, au fait, feu M. Fernand Delaris a-t-il vraiment été calomnié ou partiellement calomnié ? On suppose que oui, mais on finit par ne plus savoir très bien, quand les défenseurs de Suzanne Delaris contre-attaquent, produisent, en dernière heure, des lettres de Mme Henriette Babini, la première femme de M. Delaris. On s'y perd; on s'embrouille...

Ah ! ces questions d'argent... quel poison ! Et, pendant deux heures d'horloge, M<sup>e</sup> Sors parle intérêts... intérêts... intérêts... durant que la cote de sa cliente remonte...

## La femme mystérieuse

Nous avons été les premiers — nos lecteurs s'en souviennent peut-être — à révéler l'existence de cette « femme mystérieuse » qui avait rejoint M. Fernand Delaris dans son appartement de la rue Paul-Doumer, le 21 mars dernier, et qui lui avait...tenu compagnie de vingt-deux heures trente à minuit et demie; sans se douter que dans la

Sportive, mondaine, Suzanne Delaris, avocate du Barreau de Perpignan, ne se doutait point qu'elle comparaitrait un jour, comme meurtrière, sur le banc d'infamie de cette cour d'assises où elle plaiderait...

pièce voisine, une autre femme tapie dans l'ombre derrière un divan, épiant... l'entretien, les nerfs en boule, la main crispée sur la crosse d'un gros pistolet chargé à bloc de cartouches grasses et luisantes...

Nous disions en substance : — Le témoignage de cette femme mystérieuse apportera-t-il au crime de M. Delaris une atténuation, sinon une excuse ?

Le témoignage par lui-même n'a peut-être rien apporté. La... visiteuse s'est bornée à déclarer qu'elle avait fait la causette avec M. Delaris, et elle a réfuté, avec une grâce souriante, les accusations suffisamment précises de Suzanne Delaris, qui affirmait avoir tout entendu, et n'avoir brûlé la cervelle de son mari que parce qu'elle l'avait trouvé « avachi par les caresses du témoin ».

Mais si le témoignage par lui-même n'a guère produit d'impression sur les jurés, l'évocation de la fameuse visite, magistralement traitée par M<sup>e</sup> Heim, le défenseur de l'accusée, n'a guère pu les laisser tout à fait indifférents, lorsqu'il leur a montré sa cliente accroupie derrière le divan-lit, l'oreille tendue, écoutant, elle qui était venue pour s'offrir à son mari, le doux bruit des baisers...

« Enfin la femme s'en va. Etendu sur son lit, M. Delaris s'endort. Suzanne Delaris, atrocement bouleversée, sort de sa cachette, pénètre dans la chambre, voit son mari. Alors elle tue ! Elle tue ! Mais elle n'est pas coupable. C'est la fatalité qui a armé son bras !

« Si vous condamnez, vous qui avez peut-être des enfants, songez à ce qu'ils vous diraient, ce soir, en vous embrassant... Ils vous diraient : « Qu'as-tu fait, papa ? »

— Pardon, intervient la partie civile, n'oubliez pas qu'il y a un enfant, l'enfant de Delaris.

On y pense enfin. Le pistolet de Suzanne Delaris a fait deux victimes...

Une demande de déclaration de déchéance maternelle arrive trop tard — à débats fermés.

La petite Françoise — treize mois aujourd'hui — s'élèvera en prison.

Ferdinand GREZAUD.

Suzanne Delaris a été brillamment défendue par ses avocats : M<sup>e</sup> Heim et M<sup>e</sup> Sors, ancien bâtonnier du Barreau de Perpignan.



MARCEL AYMÉ

**DERRIÈRE  
CHEZ MARTIN**

Nouvelles  
Les 36 visages de Martin.

ROBERT FRANCIS

**LA JEUNE FILLE  
SECRÈTE**

Roman

? ? ?

C'est rue Fontaine que s'affrontèrent le clan des Foata et le clan des Stefani. Vendetta transportée en plein Paris, mieux : à Montmartre !

**D**ANS les boîtes de nuit de Montmartre, il est prudent désormais de ne pas exposer trop haut les idées qu'on peut avoir sur les épisodes passés et à venir de la sanglante vendetta qui met aux prises, depuis quatre ans, le clan des Stefani et le clan des Foata, vendetta qui a tout naturellement divisé en deux factions très remuantes la colonie corse de la rue Fontaine. Nous avons eu, en effet, l'autre soir, à « L'Ange Rouge », la bonne fortune de surprendre sur les lèvres de « Pierrot-le-Corse », un caïd du clan des Foata, la réplique cinglante qu'il lança de sa table à un godelureau qui jouait les cicerone auprès de deux jolies filles, visiblement effrayées par leur entourage, et qui répétait à la cantonade que la récente « exécution » d'André Marguin, à Cannes, n'avait aucun lien avec la première tuerie du « Rat Mort ».

— Per la Madona, ce n'est pas encore demain qu'un blanc-bec de ton espèce empêchera un Corse d'en tuer un autre pour se venger !

Après avoir ainsi coupé net la jactance de son voisin qui s'empressa de régler sa note et de filer avec ses demoiselles d'honneur, « Pierrot-le-Corse » se rapprocha de nous et nous exposa toute sa rancœur.

— Nous autres, les Corses de Montmartre, savons régler nos comptes d'homme à homme, sans bruit, selon ce que vous appelez la plus stricte « loi du milieu ». Mais Corses nous sommes nés, Corses nous restons, et malheur à celui des nôtres qui aurait délibérément violé la vieille loi de notre race, la loi du sang, en se vengeant de son plus cruel ennemi à travers les parents ou les amis de ce dernier. Dans notre île, le banditisme est mort sans doute. Mais permettez-moi de vous apprendre que la vendetta est demeurée là-bas aussi vivante qu'autrefois et que le sang de l'innocent lâchement versé, exige que coule à son tour tout le sang du meurtrier et le sang de tous les siens, et cela jusqu'à l'extermination totale de son clan. Au « Rat Mort », les frères Stefani étaient venus vider, avec Ange Foata, une querelle qui ne nous regardait pas. Mais le petit François Keusch, un gosse de cinq ans, le propre fils de Foata, a été froidement abattu devant le bar. Le revolver d'un Corse n'avait pas le droit de dévier et de tuer ce petit bonhomme sans déchaîner contre lui, au milieu même de la place Pigalle l'inimitié du sang de la part de tous les parents et tous les amis de Foata. L'inimizia di sangue n'a prévu qu'une peine : la mort et qu'une application de cette peine : la vendetta à outrance, jusqu'à extinction complète du clan meurtrier.

« — Stefani, garde-toi ! avait d'ailleurs crié Ange Foata, blessé lui-même, en voyant son pauvre frère s'écrouler à ses pieds, sous les balles de son ennemi.

« La nuit même du carnage, Etienne Stefani est mort. Bien que manqué par Foata au cimetière de Thiais, Jean-Paul Stefani est mort, lui aussi. Son clan a riposté, l'autre jour à Cannes, mais la loi du sang ne tardera pas à jouer à nouveau contre les « exécuteurs » d'André Marguin, qui était des nôtres. Ses assassins seront abattus, je vous l'annonce, avant même que la police ait réuni contre eux des preuves décisives. On a malheureusement inventé, pour expliquer l'intervention de Marguin et sa fin tragique, des histoires de drogues, d'armes et de femmes. Eh bien, vous pouvez attendre sans impatience le prochain épisode de la vendetta des Corses de la rue Fontaine, il ne démentira ni de notre race, ni de notre clan. Que nos ennemis se gardent, et se gardent bien ! »

Ainsi parla Pierrot-le-Corse.

### Survivance des vendettas corses

Comment se terminera l'inimitié du sang entre les Foata et les Stefani ? Par l'anéantissement de la famille du second ? Par un traité de paix entre les deux clans, las de s'entre-égorgés ? En tout cas, le caïd de « L'Ange Rouge » ne nous a pas menti en nous révélant que la vendetta restait vivace dans son île natale. L'âme corse, si durement trempée dans son instinct de vengeance individuelle, au cours des siècles de fer et d'injustice que

# Comment finissent les VENDETTAS

lui ont fait subir autrefois ses envahisseurs successifs, a communiqué aux générations actuelles de l'île, des forces ataviques solides comme le porphyre de cette montagne corse jaillie de la mer, au centre des vieilles civilisations.

Passons tout de suite aux vendettas tragiques qui se perpétuent de nos jours sous le soleil de ces îles sangui-naires, entre Bastia et Sartène. Pour un meurtre, pour l'honneur d'une femme, pour une déprédation, une simple injure, la loi du sang provoque toujours des hécatombes au pays des bandits disparus.

Dans la nuit du 25 au 26 juillet 1906, quatre meules de foin appartenant à M. Jean Toussaint Peraldi, entrepreneur de messageries à Cauro, furent détruites par un incendie allumé par une main criminelle. L'information ouverte fut close, le 24 décembre suivant, par un non-lieu.

Le 10 juillet 1907, Jérôme Peraldi, frère du premier, dénonçait comme l'incendiaire, le garde-forestier Jean Martini, qui fut arrêté, mais acquitté aux Assises de la Corse, le 17 décembre suivant. Alors, Jérôme Peraldi, en l'absence de son frère, s'arma d'un fusil et se mit en embuscade sur la route de Bastelica, le 15 janvier 1908, où Martini devait passer. Il le canarda, froidement, le tua net, convaincu d'avoir réparé une iniquité de la justice, et disparut. Aucun gendarme ne le revit jamais, pourtant on affirme, à Sartène, que Jérôme Peraldi tiendrait aujourd'hui encore le maquis, aux côtés de Micaelli.

A la même époque, l'inimitié des Paoli et des Sanguinetti, de Venzolasca, qui avait eu pour point de départ une petite discussion d'intérêt sans importance, jeta les deux familles dans une véritable frénésie de sang. Pour la taille d'une rangée de marronniers, contiguë à leur propriété, ils en vinrent à se blesser grièvement à coups de fusil. Une première clause de paix fut alors conclue et Sauveur Paoli épousa une Sanguinetti. Mais bientôt les deux camps redevinrent enragés, pour une question de vol de brebis et Richard Paoli, frère de Sauveur, abattit le garde-champêtre Sanguinetti. Le lendemain, Sauveur Paoli fut tué sauvagement par les parents de sa femme, devant l'église de Venzolasca, mais aussitôt Richard Paoli abattit un autre Sanguinetti, puis se réfugia à Bastia. Ce carnage se situait aux environs de 1830.

Or, en 1909, Dominique Sanguinetti, neveu d'une des victimes, déserta du 4<sup>e</sup> d'Infanterie coloniale, à Toulon, après avoir tué un douanier qu'il avait pris pour un

L'âme corse demeure, trop souvent encore, pleine du besoin de meurtre. La vendetta a fait bien des cadavres au pays de l'île de Beauté.

Et même ailleurs, quand les Corses s'expatrient...

Pourtant, le désir de vengeance s'en va décroissant et personne ne s'en plaindra.

Revivez, avec Emmanuel Car, quelques-unes des sanglantes tragédies dictées par l'inimitié du sang.

Pour des motifs puérils, souvent on a tué.



Hissé sur un cheval, le cadavre de la victime d'une vendetta est ramené au village. - Ci-dessous : les femmes, échevelées, se lamentent ; Xavier Rocchini seul survivant d'une longue série de meurtres.

parent des Paoli. Il parvint à rentrer en Corse sans être arrêté et réussit à retrouver le Paoli, réfugié à Bastia, dans sa vigne de Biguglia. Il le traversa de part en part d'un coup de fusil, mais son adversaire n'en mourut pas.

Entre tous les Paoli et les Sanguinetti, la vendetta allait alors reprendre jusqu'à leur extermination totale, dans une atmosphère de terreur et de mort. Jean-Thomas Paoli et deux des siens d'une part, Dominique Sanguinetti et Thimothée Perreti d'autre part, succombent successivement dans des embuscades, de 1910 à 1915. Un jour, à Quierciolo, Dominique Sanguinetti père fut tué en même temps que le forgeron occupé à ferrer son mulet et, le lendemain, un berger fut abattu par le frère du forgeron, avec le soupçon d'avoir fait la spia — l'indicateur — pour le clan des Paoli.

Cette monstrueuse vendetta, qui avait amassé derrière elle une vingtaine de cadavres, devait finir plus tragiquement encore, en 1910.

La présence de deux Sanguinetti survivants, condamnés à mort par contumace, ayant été signalée dans la bergerie de l'Aggatio, dans le Niolo, le repaire fut cerné par les gendarmes, mais les bandits refusèrent de se rendre. On amassa alors du bois mort autour de la bergerie et les derniers ennemis des Paoli périrent dans les flammes au milieu d'horribles souffrances.

Rapprochons-nous de notre époque. Le 11 janvier 1931, dans un bar de Saint-Joseph, banlieue d'Ajaccio, un jeune soldat du 173<sup>e</sup> d'infanterie, François Armani, exaspéré des humiliations que lui infligeait un costaud, nommé Battesti, qui avait enlevé sa sœur, s'empara du revolver que son bourreau lui offrait et le tua net.

Acquitté par le jury, Armani attendait, le 15 décembre 1931, l'auto postale de Vero, pour rentrer dans sa

famille, quand il se trouva soudain en tête à tête avec un autre Battesti, frère de sa victime, qui, sans un mot, lui tira quatre balles dans le bas ventre. Le second Battesti put être capturé et déclara au juge, avec une complète ingénuité :

— J'ai agi comme des milliers de Corses ont agi avant moi. J'ai voulu venger mon frère et « acquitter la dette de sang ! » (sic).

La vengeance, affirme naïvement un dicton populaire, est un plat qui se « mange froid ». Combien de fois aussi n'a-t-on pas vu de vendetta s'éterniser et reprendre alors que l'offense avait sombré dans l'oubli. Le 16 octobre 1932, Jean Serra se trouvait à Nice, dans une buvette du quai Gallieni, lorsqu'il entendit un consommateur dire à la tenancière :

— Je m'appelle Dominique Etori, et j'habite boulevard de Cessole.

A ce nom, Jean Serra reconnut, en Etori, l'assassin de son père, qui, acquitté le 24 février 1923, par les Assises de la Corse, avait quitté l'île par peur de représailles ! Toujours armé, comme le sont beaucoup trop de Corses, Jean Serra alla guetter le meurtrier de son père, près de son domicile, et tira cinq balles sur Etori, ne parvenant qu'à le blesser. On devait trouver dans la poche de sa veste, un numéro du *Petit Bastiais*, du 24 février 1923, relatant l'audience d'acquiescement. Ce journal jauni ne l'avait jamais quitté depuis dix ans !

Après ces exemples choisis au milieu des centaines d'autres dont le jury de Bastia a eu à s'occuper depuis 1920 — les jurés corses prononcent, neuf fois sur dix, des acquiescements rapides dans tous les procès en *inimittà du sang*, et pour cause — il serait vain de soutenir que la vendetta est morte dans l'île célèbre.

## Les « Voceri » et le macabre corse

Ainsi, aujourd'hui encore, la première loi de vie du Corse, qu'il soit paysan à Olmeto ou mauvais garçon à Montmartre, est de se venger lui-même de ses ennemis. Le premier meurtre commis, les clans et les familles se voient aussitôt précipités dans un engrenage de crimes dont personne ne peut prévoir le terme.

Napoléon I<sup>er</sup>, dont l'épopée n'a peut-être été qu'une vaste vendetta — qui aurait eu l'Europe pour champ clos — avec son ennemi le comte Pozzo di Borgo, qui ne lui avait jamais pardonné le rattachement de l'île à la France (si l'on en croit les mémoires du général de Ségur), s'était bien promis de mettre tout en œuvre pour extirper de sa terre natale le virus de l'*inimittà de sang*. Waterloo l'en empêcha.

Napoléon III, pensa bien, lui, y être parvenu, en interdisant définitivement aux Corses le port d'armes, même apparentes, par le décret du 10 juin 1853. Comme on l'a déjà deviné, le décret n'eut aucun effet sur la population de l'île et des confiscations de fusils et de pistolets furent opérées en masse. Mais les gendarmes locaux, très malins, s'en emparaient de la main droite pour les revendre de la main gauche. Ce commerce scandaleux, qui fit rapidement abroger le décret, se pratiquait avec si peu de retenue, que, selon un historien sévère, le même fusil fut revendu jusqu'à sept fois à la même personne.

Que ce soit l'homme, la famille ou le clan qui se trouve dans l'obligation d'entrer dans la vendetta, en Corse, nul ne peut surprendre son ennemi par une attaque imprévue. L'*inimittà de sang* débute par une véritable déclaration de guerre en public, suivant les formules consacrées. S'il ne s'agit que d'une offense, une injure, un dommage matériel ou moral, le clan vengeur se contentera de lancer à son nouvel ennemi un cri dont abusèrent les bandits de la belle époque de 1928-1931.

— Garde-toi, comme je me garde !

Mais quand un meurtre a été commis, exigeant la vendetta à outrance, avant toute déclaration d'hostilités, le cadavre de la victime doit être relevé et emporté dans sa maison, sur un brancard de feuilles. Parfois, le cadavre est découvert très loin du hameau, sur un sommet escarpé de la montagne. Alors se forme un cortège macabre. Le corps est hissé sur un mulet sellé et maintenu dans la position normale du cavalier, par une fourche placée sous le menton et soutenue par un berger. C'est ainsi que le mort fait sa rentrée au village, à travers les sites rocaillieux. Déjà tout le clan est réuni en armes, avec femmes et enfants, devant le logis de la vengeance, dont la porte grande ouverte laissera voir le corps étendu sur la table de la chaumière. On éteint le feu dans l'âtre, on clôt les volets qui ne devront plus être ouverts avant que le meurtre soit expié. Enfin, la chemise ensanglantée de la victime est accrochée à un clou, et restera là, impénétrable témoin du devoir de représailles qui incombe aux mâles de la race.

La veuve prend le deuil et les *voceri* commencent. Les

*voceri* sont une sorte de hurlement funèbre que les femmes pleureuses du village déclament sur un air de mélodie lugubre. Ces lamentations sont composées de poèmes en patois qui ont quelque chose de cruel et de satanique. On croirait entendre la voix des Euménides en délire. Une furie de haine découle des lèvres des pleureuses et, à chaque minute, elles poussent trois fois ce cri strident.

— Dih ! Dih ! Dih !

Puis elles déchirent leurs vêtements, s'arrachent les cheveux et, souvent, sucent les plaies du mort.

De temps à autre les hommes geignent.

— Ohime ! Ohime ! Ohime (hélas !)

Au soleil couchant, la veuve prend la parole et donne le signal de la vendetta :

— Un jour viendra, dit-elle, où je jetterai aux chiens les boyaux de mes ennemis et où je donnerai leur chair en pâture aux corbeaux.

La foule en larmes se disperse et le premier vengeur désigné par le clan, gagne le plus haut sommet de la région pour crier au vent le signal de l'inimittà qui prévient le nouvel ennemi.

— *Se il sole ti vede, il mio piombo ti to-cca*. Si le soleil te voit, mon plomb te touche !

La vendetta est commencée, duel sans merci, sans date fixe, où tout est permis : le guet-apens, l'embuscade, le coup porté dans le dos...

## Colomba et l'héroïne du Paci corse

On a vu que la femme corse, sans prendre une part active aux représailles contre l'ennemi du mort, jouait parfois un rôle important dans le succès de la vendetta. Certaines excitent leurs fils ou leur époux à hâter l'exécution du serment de vengeance; d'autres président à la préparation de l'embuscade où tombera l'offenseur des siens. Si elle est fille, elle se livrera bien souvent corps et âme à l'homme qui prendra à son compte l'inimittà de sang. Ainsi Pietri avait pris le maquis à la suite d'une vendetta entre sa famille et celle de Nicoli, de San Govino de Corbini. Une jeune fille s'était alors donnée à lui pour assouvir sa vengeance contre le bandit Cecco Mattei qui avait tué cinq des siens. Cecco fut abattu le 28 décembre 1885, mais Pietri périt à son tour, en vertu de la loi du sang, le 4 août 1886, de la propre main du grand-père de la jeune fille, qui avait considéré son enlèvement comme un outrage impardonnable.

Chez la femme corse, la vengeance peut être héréditaire et d'innombrables mères ont fait jurer à leurs enfants mâles, sur le cadavre du père assassiné, de le venger quand ils seront grands.

— On ne pleure pas un père, on le venge, leur disent-elles.

La femme d'un certain Graffori eut la douleur de voir son père assassiné par son propre frère. Elle conduisit son unique garçon devant le corps égorgé et lui fit prêter le serment de se souvenir. L'enfant avait douze ans. Dix ans plus tard, il traversait toute l'île pour aller abattre son oncle, réfugié au cap Corse.

Mais le rôle le plus utile que les femmes aient jamais joué dans les familles lentement décimées par l'inimittà du sang, restera, à leur honneur, celui d'avoir été bien souvent aussi, des pacificatrices. Après des années de lutte sanglante, il arrive presque toujours que des médiateurs bénévoles, appelés *paceris*, poussés par le sens obscur de l'intérêt social, s'entremettent bénévolement pour terminer la guerre.

Quand la femme corse soutient les efforts de patience et de tact du médiateur, le traité de paix, le *paci*, est bientôt signé et les maisons de l'inimittà reprennent bien vite un air de fête. Sera-ce une femme qui permettra de calmer l'irascible clan des Foata ? Peut-être la mère douloureuse du petit Kusch, pivot de la sanglante vendetta de Montmartre, voudra-t-elle un jour trouver l'oubli en arrêtant les interminables représailles qui se préparent contre le dernier des Stefani ?

L'amie d'Ange Foata deviendrait alors une nouvelle Colomba. Car l'héroïne du roman que Mérimée écrit en 1840, après un long séjour en Corse, en 1839, sur les mœurs vindicatives de l'île célèbre, n'a jamais été la « louve inquiète » qu'il nous présente apparaissant à « ses fils », à l'embuscade mélodramatique de la Tonichella. Voici d'ailleurs l'histoire vraie de la médiation à laquelle consentit la fière Colomba Bertoli, dans la tragique *inimittà du sang* qui divisait en deux partis ennemis, depuis un temps immémorial, le village de Fozzano : le parti *soprano*, dit parti Durazzo et Paoli, et le parti *sottano*, dit parti Carabelli, Bartoli et Bernardini.

Le 26 juin 1830, à la suite d'une défection du nommé Paul Paoli, passé au parti *sottano*, des coups de feu éclatèrent

entre les deux camps. Dans le camp Durazzo : un tué, Pierre-Paul Paoli, et trois blessés. Dans le camp Carabelli : deux tués, Paul Paoli, le transfuge, et J.-B. Bernardini.

Michel-Ange Paoli, du parti Durazzo, traduit devant les assises, le 17 mai 1831, fut acquitté, mais il essaya trois coups de fusil dès le lendemain. Bientôt un Carabelli était tué près de Propriano et les maisons des Durazzo furent barricadées.

Colomba Bartoli était l'animatrice du parti Carabelli ; mais elle ne voyait pas sans inquiétude son fils unique — elle n'avait donc qu'un fils — François Bartoli, organiser minutieusement une embuscade où tous les Durazzo devaient succomber. Le 30 décembre 1833, François Bartoli se poste à l'endroit choisi, appelé la Tonichella, derrière un mur de clôture percé de meurtrières, en compagnie de trois membres de son clan. A huit heures du matin, le groupe Durazzo débouche et est accueilli par une salve de huit coups de feu.

Mais les Durazzo, vraisemblablement mis sur leurs gardes, étaient, eux aussi, armés et ripostèrent. Le beau résultat de cette rencontre stupide fut le suivant : dans le parti Durazzo, deux morts et un blessé ; dans le parti Carabelli, deux morts également ; Antoine-Michel Bernardini et, hélas ! François Bartoli, le fils unique de Colomba.

A cette époque, le baron Lallemand, commandant de la 17<sup>e</sup> division militaire, avec son grand cœur, s'appliquait à faire œuvre d'apaisement dans l'île et à mettre un terme aux sanglantes *inimittà*. Il marchait de succès en succès : le 19 octobre 1834, il faisait signer un traité de paix entre les habitants de Porri et de Silvaraccio ; le 2 décembre, le traité de paix entre les habitants d'Olmeto et les bergers de Cianamacce ; le 7 décembre, il concluait un *paci* entre deux clans de Sartène ; enfin, le 13 décembre 1834, il obtenait facilement la signature de Colomba Bertoli au bas du traité de paix définitif conclu entre le parti *soprano* et le parti *sottano*, du village de Fozzano.

En 1840, Colomba Bertoli se retirait définitivement à Olmeto, auprès de sa fille mariée à M. Joseph Istria. Il faut, à ce propos, démentir la légende suivant laquelle Mérimée aurait sollicité la main de la fille de Colomba... déjà mariée en 1839 !

Malheureusement — il faut bien le dire — tous ces traités de paix ne duraient guère. De nouvelles *inimittà* ranimaient bien vite les anciennes querelles et, aujourd'hui, il y a longtemps que les autorités de l'île ont abandonné l'espoir de faire signer un *paci* qui ne devienne pas aussitôt, pour la plus futile offense entre les signataires, le plus inutile des chiffons de papier.

## Hécatombes pour rien

En 1925, à Levie, dans l'arrondissement de Sartène, un coq s'était échappé de sa basse-cour et avait été recueilli, sans doute à son insu, par une voisine. C'est en vain que la propriétaire du volatile tenta de se le faire remettre. Il fallut les instances du curé, qui avait vu le coq passer d'un jardin dans l'autre, pour que la voisine consentit à la restitution. Mais, furieuse d'être soupçonnée de vol, elle tordit le cou de l'animal et le jeta à la figure de sa voisine en lui disant :

— Puisque ce coq est à toi, mange-le !

Les hommes accoururent, le fusil au poing. La poudre parla. Un enfant de trois ans fut tué. Les représailles entre les deux familles durèrent deux ans et d'autres inutiles victimes succombèrent.

Autre mobile stupide : le trépas de deux chiens, qui entretint, de 1886 à 1888, près de Sartène, une des plus sanglantes vendettas du dernier quart de siècle. Un individu du nom de Xavier Rocchini trouva, un soir, son chien expirant sur la route, devant la maison des Tofani. Le lendemain, il assomma le chien de ces derniers. Quelques jours passent. Cette fois, ce n'est plus un chien, c'est un Rocchini que l'on trouve mort. Un Rocchini vaut un Tofani, la lutte commence, un Rocchini par-ci, un Tofani par-là, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il n'en restât plus qu'un seul : Xavier Rocchini, qui fut condamné à mort le 10 juin 1888 et guillotiné le 8 août suivant, sur la place publique de Sartène.

C'est sur ces deux incroyables tueries que nous terminerons cette rapide revue de la persistance de la vendetta dans les mœurs corses, mœurs aujourd'hui transplantées entre la rue Fontaine et la place Blanche. Enfin un proverbe italien du XVII<sup>e</sup> siècle, éternellement vrai, nous servira de conclusion :

« Qu'il soit vivant ou qu'il soit mort, redoute le Corse qui n'a pas satisfait à sa vengeance. »

Emmanuel CAR.





**Le kif !**  
Poison qui trouble les raisons et exaspère les nerfs, qui fait trop souvent tuer aussi...  
Fumé exclusivement jusqu'ici par les Nord-Africains, comme on a raison de le pourchasser jusque dans ses plus secrètes cachettes !

**V**OTRE billet, monsieur ?  
L'homme ainsi interpellé, après avoir franchi le portillon donnant accès sur le quai du métro, accéléra le pas, sans se retourner, se dirigeant vers l'autre extrémité, alors qu'une rampe entraînait en station sur la voie opposée.

— Ah ! celui-là, il ne va pas me jouer la pièce, aujourd'hui, il ne me possédera pas, s'écria l'employé.

Fermant alors le portillon, malgré les protestations du public, il courut vers ce voyageur clandestin pour l'empêcher de monter dans le convoi, dont il percevait le bruit d'arrivée. Mais le pseudo délinquant avait, lui aussi, entendu l'interpellation de l'employé et le bruit de sa poursuite. C'est alors, qu'halluciné, les yeux hagards, il s'élança droit devant lui, dépassa le quai, toujours poursuivi par l'employé. Franchissant la grille qui surplombe le boulevard extérieur, son corps traversant la verrière d'un marché,

*Ils ont emporté un peu de l'atmosphère de leur pays... Ils jouent et boivent du thé, de la menthe. Puis le Kif ! Adieu les jeux innocents. L'idée du meurtre hante leur cerveau, Ferhat, en bas, se trancha la gorge, puis s'en fut au fil de l'eau.*

L'homme vint tomber inanimé sur le sol, le crâne fracturé.

— C'est un bandit ! déclarèrent les badauds toujours bien renseignés ! Pensez, pour se sauver ainsi, lorsqu'on lui a demandé son billet, ce doit être un évadé qui a une sale affaire sur la conscience, etc.

J'avoue que je n'étais pas loin de partager cette opinion lorsque l'inspecteur principal Métra, qui m'accompagnait, me fit remarquer que l'on se trouvait en présence d'un Arabe. Que dans ce quartier de la place d'Italie, on fumait beaucoup le kif, ce qui provoquait parmi les Nord-africains, suivant la qualité et la dose absorbée, des actes incompréhensibles, voire même sauvages.

Sur le lieu du drame tout le monde s'affairait. L'employé du métro expliquait aux agents le motif de la poursuite, les circonstances de la chute, lorsque l'un des assistants qui avait écouté les explications des témoins et les hypothèses des spectateurs, fit remarquer que la victime tenait dans une de ses mains crispées un petit bout de carton.

— Mais c'est un ticket de métro, fit l'employé !  
On vérifia tout de suite et l'on s'aperçut alors que ce billet avait été acheté quelques minutes avant à la station par la victime elle-même, laquelle avait simplement omis de le faire poinçonner à son passage sur le quai. C'était un brave ouvrier qui, jamais, n'avait eu affaire en justice, mais qui venait de fumer du kif ou un mélange vendu comme tel.

— Tu devrais en parler à Ouarab, notre collègue de la Nord-Africaine, me dit Métra, il connaît la question, car dans beaucoup de gestes d'Arabes, il convient de rechercher la part du kif.

Ce fut ma première rencontre avec le kif, et je reconnais que cette circonstance m'a servi beaucoup par la suite pour comprendre les crimes commis par des Arabes.

**Ce qu'est le kif**

Le kif est le parent pauvre du hachich ou chanvre indien.

Et ce dernier, cultivé en Orient ou proche-Orient, acquiert, dans ce pays, et suivant des procédés de culture des qualités stupéfiantes en raison de la présence de la canabine, toxique violent produisant une super-excitation, amenant l'imbécillité totale. Le hachich, qui est à proprement dire la poussière de pollen à la maturité de la plante, se fume, se mange en confitures ou se boit mélangé avec du thé ou du café.

Naturellement, ce produit est très cher. Il figure au fameux tableau B, qui régit en France la vente de toutes les substances vénéneuses au même titre que la coco, l'héroïne, la morphine et l'opium. Mais ce hachich, produit du chanvre indien, y figurait seul jusqu'en 1933, les sous-produits n'étaient pas interdits, c'est-à-dire la tige, les feuilles, etc. C'est alors que sur l'intervention des divers services de police, il a été ajouté depuis cette date « La plante et ses préparations ». Or ces quelques mots définissent le hachis des feuilles et des graines oléagineuses du chanvre, produit qu'en argot, les indigènes dénomment « Kif » qu'ils consomment, mélangé au tabac ou fumé dans des pipes spéciales, provoquant le plus souvent un délire furieux.

Le Kif est vendu clandestinement à raison de cinq francs le gramme dans plusieurs établissements fréquentés par une clientèle de Nord-Africains, et où la police opère de nombreuses descentes. Malheureusement le succès de ces opérations est un peu entravé par les facilités d'approvisionnement et une trop indulgente répression pour les trafiquants.

**Une fumerie sordide**

Ce n'est pas une petite affaire pour un Européen, et c'est heureux, de pénétrer dans un de ces infects bistrotts où l'on fume le Kif. Le spectacle y est pénible, et l'odeur aussi. Pourtant, j'y suis parvenu avec l'aide d'un Algérien de mes amis que je préfère, et pour cause, ne désigner que sous le nom de Ben Saouda.

Dès mon entrée, dans ce café, d'une saleté non

*Dans la fumée de la pipe tragique, la raison sombre. L'homme y prend des instincts sanguinaires. Il faut qu'il tue, comme un chien enragé est obligé de mordre. Khemili, (à dr.) qui paya sur l'échafaud la mort de trois personnes.*



**FUMEURS DE**



dissimulée, situé au centre de Paris, une vague odeur de foin brûlé m'avait saisi à la gorge. Quelques consommateurs, que je devinais beaucoup plus que je ne les voyais, tournèrent la tête de mon côté. La présence de Ben Saouda donna sans doute confiance à ces derniers car pas un ne se dérangea. Un petit salut au patron, la commande de deux thés à la menthe, en dialecte arabe, passa inaperçue, et tout rentra dans l'ordre.

On parle peu, dans ces circonstances et dans ces sortes d'établissements. Lorsque je dis que l'on parle peu, je m'exprime mal. En effet, il arrive parfois que l'un des assistants se lève comme déclenché par un ressort, lance quelques phrases bruyantes que l'on suppose violentes, mais comme personne ne lui répond et ne fait attention à lui, sa proclamation produit l'effet d'un coup de klaxon dans le désert.

Le patron servit enfin les deux tasses de thé à la menthe tout en me regardant d'un air soupçonneux. Ben Saouda lui fit un beau sourire pour le tranquilliser, mais cette marque d'amitié ne produisit sans doute qu'à demi son effet, car celui-ci, quelques minutes après, ouvrait la porte de son débit donnant sur une courette, provoquant ainsi un méchant courant d'air dans le but, sans aucun doute, d'abrèger mon séjour dans son bistrot. Il ouvrit même le robinet d'eau de son comptoir, destiné, dans de rares occasions, au lavage des verres, et qui produisait un bruit agaçant.

A une table voisine, quatre Marocains venaient d'amorcer une pipe copieuse, autant que curieuse. Elle était formée d'une noix de coco évidée et terminée par un bambou, qu'ils se passaient régulièrement chacun à leur tour après avoir aspiré deux fortes bouffées. Le patron lui-même avait procédé au chargement de cette pipe, allumée à l'aide de braise rouge. Ben Saouda m'avait avisé qu'il s'agissait d'un mélange de pâte et d'herbes, le tout fourni par le patron et pour lequel chaque consommateur payait cinq francs.

Toutefois, si le courant d'air ne pouvait gêner que moi, il n'en était pas de même du robinet, dont le bruit troublait la quiétude indispensable aux fumeurs. C'est pourquoi, tel un rugissement, on entendit un de ces derniers s'écrier en se dressant, les yeux exorbités :

— Vas-tu le fermer ce sale robinet ?

Le patron regarda, et s'aperçut tout de suite que l'état du fumeur n'admettait pas de contradiction. Il ferma donc aussitôt l'arrivée d'eau. C'est alors, que l'un des fumeurs à la figure de Méphisto, et qui depuis le début m'avait fortement intrigué en ce sens qu'ayant les yeux fermés, il avançait toujours ses mains à la minute exacte pour recevoir la pipe présentée par son voisin, se leva lui aussi d'un bond, posa sur la table son couteau, heureusement fermé, et se mit à vociférer en se frappant la poitrine. Pas un des fumeurs présents ne fit attention à cette proclamation délirante et le Méphisto, tel un polichinelle au fil cassé, retomba sur sa chaise juste au moment où la fameuse pipe arrivait à lui.

## La "verveine" de mon z'ami

— Police ! que personne ne bouge, lance le chef de la brigade mondaine en franchissant la porte du débit, suivi de ses inspecteurs et de Ouarab, Akouba et Rosotte de la section Nord-Africaine.

Le patron a compris tout de suite ce qui allait se passer. Il est près de son tiroir caisse, afin de dissimuler une clé de l'armoire de réserve contenant le kif, mais les policiers connaissent parfaitement les lieux et toutes ces petites subtilités ont été trop souvent employées pour avoir cours actuellement.

Quant aux fumeurs, cette visite ne parait avoir aucun intérêt pour eux, la pipe n'étant pas terminée. Ouarab s'en empare alors que l'un de ces derniers tend encore ses mains suppliantes pour en tirer une dernière bouffée.

Le tiroir caisse et les annexes sont vidés. Les paquets de kif de cinq grammes placés dans une valise. La camionnette de la préfecture attend devant la porte, entourée des commères du voisinage. Tout semble terminé.

— Maintenant, propose Métra, si nous visitons les chambres du premier étage ?

— Mais il n'y a rien, mon z'ami, fait le patron.

Et pendant que les consommateurs prennent place dans la voiture, la perquisition continue au premier étage. On ouvre une chambre ou tout au moins ce que le patron dénomme chambre, un local repoussant de saleté. Un Marocain dort sur le lit.

— Ouvre ton placard, fait le commissaire.

— Mais, il n'y a rien là-dedans, tu vas voir !

Les policiers sortent un paquet de chanvre indien, lequel est placé également dans la valise. A ce moment le Marocain se décide à fournir une explication.

— Ça, mais c'est pas le kif, mon z'ami, c'est de la varvine (lisez verveine), pour le potion, je l'ai coupée sur le fort d'Aubervilliers.

Comme on lui fait remarquer que la verveine ne pousse pas à cette époque, il reconnaît qu'il s'est trompé et que c'est sa sœur qui lui envoie « pour l'tisane ». Quelques minutes après, le buveur de tisane rejoint ses compatriotes et le patron du café, dans la voiture. Le rideau de fer est baissé. La justice va les mettre hors d'état de nuire pendant un certain temps. Les autres débits vont redoubler de surveillance. On ne fumera plus dans l'établissement, mais cela ne résoudra pas la question.

— Comment tu l'appelles, le policier qui a fouillé dans mon armoire, et pris ma « varvine », celui qui ressemble à un « pierrot coquin » ? demande l'Arabe à son voisin.

— C'est Métra, vieux cheval de retour, fait son compatriote.

## Le kif arme les bras

Il ne faut pas croire que le chanvre indien, produisant hachich et kif, aurait les mêmes qualités s'il était cultivé en France. Il aurait le même sort que le pavot, lequel en Europe ne produit pas l'opium. Pourtant, ce n'est pas faute que cette culture n'ait été essayée, même aux environs de Paris, et il n'est pas rare, dans les régions proches de la capitale, où se sont groupées des colonies de réfugiés étrangers venant d'Orient, d'apercevoir, à côté de l'innocent carré de salade, un emplacement planté de chanvre, (chênevis) soigneusement travaillé, les feuilles coupées afin d'augmenter le dépôt résineux, etc.

Ce n'est pas, vous le pensez bien, pour confectionner de la toile ou récolter le chènevis, mais pour effectuer des essais et opérer des mélanges avec le kif en provenance de l'Orient. Celui-ci rentre en France assez facilement par l'Algérie et le Maroc, ce qui explique son prix de vente relativement peu élevé, cinq francs les cinq grammes.

La consommation du kif, en pâte ou sous forme de tabac, provoque, sur la plupart des intoxiqués, un anéantissement sur place, suivi d'un engourdissement progressif. A cette période succède une grande nervosité avec délire furieux allant même jusqu'à la crise de folie. Les troubles créés par ce stupéfiant expliqueraient beaucoup d'actes odieux et incompréhensibles commis par des Nord-Africains, depuis le nommé Khemili qui, il y a plusieurs années tua trois personnes à la sortie d'une station du métro de Grenelle, et qui fut exécuté pour ces faits, jusqu'à nos jours, où il faut s'estimer heureux lorsqu'un de ces intoxiqués ne fait d'autre victime que lui-même, tel le cas de Ferhat au mois d'août dernier.

En effet, comment expliquer le geste de Ferhat, lequel sortant de fumer le kif traversait les halles centrales à l'heure où les marchands disposaient leur marchandise pour la vente. L'un d'eux rognait avec un couteau les feuilles d'un chou-fleur, lorsque Ferhat se précipita sur lui, lui arracha le couteau et s'en porta à lui-même un coup terrible à la gorge.

Transporté à l'hôpital, on parvint à le sauver, mais dès sa sortie le kif avait repris sa place dans l'existence de Ferhat, car il ne faut pas oublier que ce produit mène à l'abrutissement total, et c'est pour cela que l'on pouvait voir, quelques mois après, un Arabe descendant le boulevard Saint-Michel, tout couvert de sang, la gorge de nouveau à moitié tranchée, les yeux fixes, tenant un rasoir à la main et marchant droit devant lui.

Il était 5 heures du matin, de rares passants apercevant le rasoir s'éloignaient rapidement. Ferhat arriva devant le palais de justice, où le garde, le voyant blessé, lui proposa de le conduire à l'hôpital.

— Occupe-toi de ce qui te regarde, répondit Ferhat qui accéléra le pas vers le pont du Châtelet.

Vous croyez peut-être que Ferhat allait se jeter de suite dans la Seine ? Non, les actes de folie provoqués par le kif sont imprévisibles. Ferhat monta sur le parapet, pour satisfaire un besoin pressant, puis posément il rajusta ses vêtements, effectua encore un petit trajet en direction du Châtelet pour brusquement changer d'idée et se précipiter dans la Seine, d'où il ne put être tiré à temps.

Au moins, celui-là, n'avait tué que lui-même.

Plus tragique encore m'est apparu le cas de ce sculpteur marié et père de trois enfants, qui a cessé

tout travail pour s'adonner au kif, et dont les seules sorties sont employées à toucher l'allocation pour se ravitailler en drogue.

Dans le petit logement qu'il occupe, il s'est réservé une pièce pour se livrer à sa funeste passion, et depuis de longs mois n'adresse plus aucune parole à sa femme et ses enfants. Pourtant l'autre soir, alors que sa pauvre épouse le regardait anxieusement rentrer l'air hagard dans sa pièce, il eut comme un éclair de raison, peut-être le dernier.

— Ecoute, lui dit-il, lorsque tu me vois rentrer dans cet état le soir dans ma chambre, ferme la porte à clé de ton côté afin que je puisse pas venir la nuit, en rêvant, vous déranger.

J'ai compris lorsque cette pauvre femme m'a conté son martyre, que son mari avait peur la nuit de commettre un acte de folie contre les siens.

## Une louable activité

Officiellement les usagers du kif sont exclusivement les indigènes de l'Afrique du Nord et les Egyptiens, à l'exception des Européens qui sont rebelles à cette drogue.

J'en suis heureux, sinon persuadé ; mais ce qui m'inquiète, ce n'est pas le sort des indigènes trouvant utile de s'intoxiquer ou de se détruire avec les procédés de leur choix, mais c'est le fait que d'innocentes victimes font trop souvent les frais de leur folie. Nombreux sont les cas de ce genre. Tel cet Arabe qui dernièrement, place de la Trinité, tenait déjà dans sa main la natte d'une jeune fille et qui était porteur d'un rasoir. Ces deux autres, rouant de coups un passant qu'ils ne connaissaient même pas et qui ne leur avait pas adressé la parole. Quant aux discussions dans les cafés provoquées par ceux-ci encore sous l'empire du kif, sortant couteaux et rasoirs pour obtenir gratuitement à boire, ils ne se comptent plus, ainsi que le prouve le dernier drame de la place Pigalle, cet Arabe abattu par le gérant de l'établissement qu'il menaçait de son couteau.

C'est pourquoi il y a lieu de féliciter les services de police plus spécialement chargés de la répression de ce honteux trafic, de l'activité qu'ils déploient actuellement avant qu'il ne devienne par trop dangereux. Nous avons déjà l'opium, la morphine, l'héroïne, la coco, nous sommes largement servis, le kif est de trop...

René J. PIGUET.

La mise en page de ce numéro est de J.-G. SERUZIER.

# KIF





Almez-vous  
les énigmes policières ?  
les luttes entre gangsters ?

Lisez

# LE SAINT A NEW-YORK

par

LESLIE CHARTERIS

Un roman trépidant, angoissant,  
dans les milieux du crime de Broadway.

Un beau volume au  
prix inouï de ..... 10 fr.

Librairie Arthème Fayard, Paris

**la Timidité**  
est vaincue en 8 jours  
par un système inédit et  
radical, clairement exposé dans un très intéressant  
ouvrage illustré qui est envoyé sous pli fermé contre  
1 franc en timbres. Écrivez au Docteur V. D.  
Fondation RENOVAN, 12, rue de Crimée, Paris

## LA REPOUSSE DES CHEVEUX EST-ELLE POSSIBLE ?

Vous avez déjà essayé divers traite-  
ments et vous vous étonnez de n'obtenir  
aucun résultat.

En étudiant la véritable cause de la  
chute et de la déperdition des cheveux, un  
célèbre praticien de Paris a solutionné le  
problème.

La chute des cheveux est due surtout  
à des causes générales de nature arthri-  
tique et à des insuffisances de glandes  
internes, spécialement la préhypophyse,  
la thyroïde, la surrénale et le foie. La  
médication interne, spécifique et inoffen-  
sive, est représentée par les cachets ca-  
pillaires du docteur J.-P. Clary. Elle em-  
pêche la chute, favorise la repousse des  
cheveux et elle est heureusement complé-  
tée par l'application journalière sur le  
cuir chevelu de la Sève capillaire du doc-  
teur J.-P. Clary.

Dans les cas de chute légère prise à  
ses débuts, l'arrêt se produit en quelques  
jours par l'emploi seul de la Sève ca-  
pillaire du docteur J.-P. Clary.

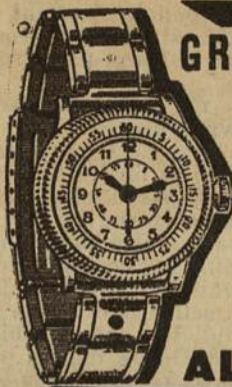
Arrêter la chute des cheveux c'est pré-  
venir la calvitie. Mais le plus difficile à  
vaincre est la circonstance, ce n'est pas  
le mal, mais le scepticisme si naturel des  
intéressés après tant d'essais infructueux.

Brochure gratuite sur simple demande.  
Cachets capillaires du docteur J.-P.  
Clary : 22 francs.

Sève capillaire du docteur J.-P. Clary :  
22 francs.

Brillantine du docteur J.-P. Clary (à  
base de stéroïdes et de vitamines E) :  
12 francs.

Laboratoires du docteur J.-P. Clary,  
72, avenue Kléber, Paris.



## GRANDE VENTE RÉCLAME

500 Chronographes à remise à 0  
Brevetés S.G.D.G. (type manuel)

Fabrications Suisse et Besançon contrôlées par Heures-France

sacrifiés à titre de lancement

prix imposé 200 FR. **75 FR.**

exceptionnellement .....

N° 32 D Modèle de poche ou bracelet... 75 fr.

N° 83 D Modèle pour dame..... 80 fr.

Sup. p. boît. chromé et verre incassable 15 fr.

Bracelet métal..... 10 fr.

Garantie de 5 Ans sur bulletin numéroté et enregistré

Envoi contre Remboursement

120, Rue de Rivoli

Métro Châtelet **PARIS**

**L'ART DE SÉDUIRE  
LES FEMMES**  
par Maurice MAGRE  
Un vol éco domiellé en 12 F.  
paquet clos contre remb' 12 F.  
**LIBRAIRIE CRITIQUE**  
12, r. Cais, Paris-Montparnasse  
Catalogues gratuits  
 Paiement timbres-poste accepté

**PARFUM « TROUBLANT »**, enchanteur, ir-  
résistible, attire la sympathie et  
l'amour : 12 et 30 fr. Pour plaire, se faire ai-  
mer, de près, de loin, 18 fr. Pour hypnotiser en  
3 leçons, 4 fr. 50. Livres psychiq. d'amour, etc.  
Ec. L'INITIATEUR, à VIESLY (Nord).

## JOLIS SEINS EN 10 JOURS

Si vos seins ne sont pas assez développés ; s'ils  
sont trop bas et mous ; s'ils sont gros et lourds,  
écrivez, en citant ce journal, à Mlle Mary BILLI-  
MIN, 19, rue de l'Annonciation, Paris-16<sup>e</sup>, qui  
vous enverra gratuitement sa recette secrète,  
facile à suivre et sans danger. Résultat garanti.



L'INFLUENCE PERSONNELLE. Volume illustré : 20 fr.  
LES FORCES MYSTÉRIEUSES (H. Frichet) : 18 fr. - TRAITÉ  
DE SORCELLERIE ET DE MAGIE PRATIQUE, la science  
des vieux magiciens mise à la portée de tous (Pr Simard).  
Fort volume illustré : 30 fr. - MANUEL DE L'AMOUR  
CONJUGAL (Dr Eynon). Illustré : 14 fr. - L'ART D'AIMER  
(Dr Jaf). Illustré : 14 fr. - AVANT, PENDANT, APRÈS  
(Dr Cauffeyron). Illustré : 12 fr.

Chaque volume, accompagné du Catalogue  
général de livres rares et précieux, est expé-  
dié franco contre bon ou mi-bole adressé au  
COMPTOIR DU LIVRE, 18, r. du Mail, Paris-2<sup>e</sup>

M<sup>me</sup> MAX Voyante, diplôme international. Tarots.  
Lignes mains. Guide, renseigne,  
ramène affection. Reçoit t. les jours et dim. et  
par correspond. 25 fr. 151, rue du Fg-Poisson-  
nière, Paris-9<sup>e</sup> (M<sup>o</sup> Barbès-Poissonnière-Gare du  
Nord.)

## RÉVEILLENZ LA BILE DE VOTRE FOIE -

Sans purgatifs, sans calomel - Et vous  
bondirez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins  
un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile  
arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils  
se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes  
constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous  
êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée  
n'atteint pas la cause. Seules les PETITES  
PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le  
pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous  
remettra à neuf. Végétales, douces, étonnantes  
pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules  
Carters. Toutes pharmacies : Frs. 11,75.

## ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance)

Brochure gratuite sur demande

28, AVENUE HOCHÉ (8<sup>e</sup>)

CAR. 19-45

## VOTRE POITRINE



trop petite, descendue ou trop grosse, sera en quelques jours, ronde, ferme  
et bien en place, quel que soit votre âge ou votre cas. Écrivez-moi en toute  
confiance comme à une amie, je vous enverrai gratuitement la recette  
merveilleuse, d'usage externe et sans aucun danger pour la santé, que  
vous emploierez en secret. Méthode actuellement employée par la plu-  
part des vedettes du théâtre et du cinéma et recommandée par les spé-  
cialistes esthéticiens. Discretion absolue. M<sup>me</sup> EVA (laboratoire D 2)  
12, rue des Archives, Paris. Consultations gratuites sur rendez-vous.

### Quelques attestations :

...grâce à vous, j'ai retrouvé la fermeté de mes seins abîmés par la  
maternité. Merci. (M<sup>me</sup> L. à Clermont-Ferrand).

N'ayant jamais eu de poitrine, j'essayai votre merveilleuse recette  
externe et en peu de temps j'obtins un buste de grosseur normale et  
très ferme. Toute ma reconnaissance. (Mlle D. à Paris).

Mes seins très gros et lourds sont devenus petits et fermes grâce à  
votre produit. Ma gratitude émue. (M<sup>me</sup> C. à Evreux).

...je regrette de ne pas avoir commencé plus tôt. (M<sup>me</sup> L. à Thiéblemont).

"succès garanti"

**RIDES**, patte d'oie, coin du nez, de  
la bouche, du front, etc. ;  
poches des yeux, paupières fripées, points  
noirs, bajoux, cou fêtré, atténués en 8 j.  
Disparus en 1 mois. Méth. nouv. sensation-  
nelle. Facile chez soi, en secret. Écrivez-moi  
pour envoi gratuit. Sour MAS, 36, r. de la Glacière, Paris

## MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides,  
par traitement nouveau.

Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate.  
Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhagie.  
Filaments. Métrite. Pertes. Règles doulou-  
reuses. Syphilis.

Le Dr consulte et répond discrètement  
lui-même sans attente.

INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Boursault, PARIS-17<sup>e</sup>



VOUS NE SEREZ

plus

CHAUVES

grâce à

## CAPILLOGÈNE

TRAITEMENT SCIENTIFIQUE

de la

CALVITIE

53, Bd Haussmann - Paris (IX<sup>e</sup>)

Téléphone: OPÉRA 40-34

Pour la publicité dans "DÉTECTIVE"

s'adresser à :

M<sup>me</sup> H. DELLONG

1, rue Lord-Byron, 1

Tél. : Balzac 12-00

## FORCE SANTÉ VIGUEUR

Le BONHEUR et la JOIE au FOYER



## L'ÉLECTRICITÉ

L'Institut Moderne du Dr. M.A. Grand  
à Bruxelles vient d'édition un traité d'Elec-  
trothérapie destiné à être envoyé gratuite-  
ment à tous les malades qui en feront la  
demande. Ce superbe ouvrage médical en  
5 parties, écrit en un langage simple et  
clair explique la grande popularité du trai-  
tement électrique et comment l'électricité,  
en agissant sur les systèmes nerveux et  
musculaire, rend la santé aux malades,  
débilités, affaiblis et déprimés.

La cause, la marche et les symptômes  
de chaque affection sont minutieusement  
décrits afin d'éclairer le malade sur la  
nature et la gravité de son état. Le rôle  
de l'électricité et la façon dont opère le  
courant galvanique est établi pour chaque  
affection et chaque cas.

L'application de la batterie galvanique  
se fait de préférence la nuit et le malade  
peut sentir le fluide bienfaisant et régéné-  
rateur s'infiltrer doucement et s'accumuler  
dans le système nerveux et tous les orga-  
nes, activant et stimulant l'énergie ner-  
veuse, cette force motrice de la machine  
humaine.

Chaque famille devrait posséder cet  
ouvrage pour y puiser les connaissances  
utiles et indispensables à la santé afin  
d'avoir toujours sous la main l'explication  
de la maladie ainsi que le remède spéci-  
fique de la guérison certaine et garantie.

**C'EST GRATUIT.** Hommes et femmes, célibataires et mariés, écrivez une simple  
carte postale à Mr le Docteur M. A. GRAND, 30, Avenue  
Alexandre Bertrand, BRUXELLES-FOREST, pour recevoir par retour, sous  
enveloppe fermée le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs.  
Affranchissement pour l'étranger : Lettres fr. 1.75 Cartes 1. »

Le traité d'électrothérapie comprend  
5 chapitres :

1<sup>re</sup> PARTIE :

**SYSTÈME NERVEUX.**

Neurasthénie, Névroses diverses, Né-  
vralgies, Névrites, Maladies de la Moelle  
épinrière, Paralyties.

2<sup>me</sup> PARTIE :

**ORGANES SEXUELS**

et **APPAREIL URINAIRE.**

Impuissance totale ou partielle, Varico-  
cèle, Pertes séminales, Prostatite, Hémé-  
maturie, Écoulements, Affections vénériennes et  
maladies des reins, de la vessie et de la  
prostate.

3<sup>me</sup> PARTIE :

**MALADIES DE LA FEMME.**

Métrite, Salpingite, Leucorrhée, Écou-  
lements, Anémie, Faiblesse extrême, Amé-  
norrhée et dysménorrhée.

4<sup>me</sup> PARTIE :

**VOIES DIGESTIVES.**

Dyspepsie, gastrite, gastralgie, dilata-  
tion, vomissements, aigreurs, constipation,  
entérites multiples, occlusion intestinale,  
maladies du foie.

5<sup>me</sup> PARTIE :

**SYSTÈME MUSCULAIRE**

et **LOCOMOTEUR.**

Myalgies, Rhumatismes divers, Goutte,  
Sciaticque, Arthritisme, Artério-sclérose,  
Troubles de la nutrition, Lithiases, Dimi-  
nution du degré de résistance organique.

# Te m' défends

JACQUES

## “LE CHAMELIER”

**N**ON, le Chamelier n'est pas venu ce matin comme à l'ordinaire, me dit le patron du café. Depuis trois jours qu'il se « régale » avec la foule, il doit être épuisé, car vous savez il était devenu inventeur à l'occasion de l'arrivée des souverains. Il confectionnait des périscopes composés d'un bout de bambou, de cinquante centimètres, à l'extrémité duquel, à l'aide de fil de fer, il fixait une petite glace. Selon lui, cet appareil devait constituer un périscopie permettant d'apercevoir tout le cortège. Je crois toutefois qu'il était seul de cet avis. Il se proposait de le vendre cinq francs.

— Mais, l'on voyait quelque chose avec son truc ?

— Absolument rien. Il expliquait qu'il était indispensable d'incliner l'appareil vers soi mais en tenant le bras allongé verticalement. Vous voyez d'ici la manœuvre. Vous envoyiez un coup de poing à la personne qui se trouvait en face de vous, vous estimant heureux si la glace ne vous revenait pas aussitôt en pleine figure. Alors, cela n'a pas réussi. Le Chamelier est parti avec ses périscopes, semblable à un artificier portant une gerbe de fusées. Avant d'arriver au rond-point, et par suite de la bousculade, quelques glaces étaient déjà tombées, réduisant sensiblement le stock.

— Il a dû quand même en vendre ?

— Oui, avant le passage du cortège, cet idiot avait trouvé le moyen d'en placer, en indiquant rapidement, oh, mais très rapidement, le fonctionnement ; seulement, il n'a pu s'échapper à temps pour opérer dans un autre secteur, de sorte que ses clients, complètement ridiculisés avec leurs miroirs à alouettes, s'attirant les quolibets de leurs voisins chaque fois qu'ils essayaient d'allonger horizontalement le bras, le rattrapèrent facilement, et tout finit dans une bagarre.

— Il paraît qu'il avait été signalé à la police. On avait même pris ses périscopes pour des lance-pierres.

— C'est exact, mais ici, dans le quartier, tout le monde connaît Le Chamelier, et cela s'est arrangé. Mais, au fait, pourquoi l'a-t-on surnommé ainsi ?



Jacques, originaire du Loiret, était plutôt de nature chétive. Ayant été réformé du service militaire, il était venu tenter sa chance à Paris.

— Mes parents ne m'ont pas trouvé assez « dru » pour travailler la terre,

disait-il souvent, ils ont prétendu qu'un « bouri » (bouricot) faisait mieux leur affaire.

On comprend facilement ses parents lorsqu'on connaît son courage. Quoi qu'il en soit, Jacques avait été engagé à l'époque comme coursier, dans une maison où la clientèle ne devait pas être très pressée. C'est dans ces conditions qu'il se trouvait, un après-midi, aux abords d'une gare, où des animaux venaient d'être débarqués pour l'Exposition coloniale. Un chameau, pourtant bien calme, mais peu surveillé, était sorti des dépendances de la gare et se trouvait seul, entouré de badauds. L'air dédaigneux, il balançait sa tête d'où pendait un licol, Jacques, au premier rang avec les gamins, ne perdait pas de vue les mouvements de la bête. Il avait même déposé sa bicyclette près d'un arbre. Pendant qu'il était en contemplation, un Algérien fendit le cercle, saisit le bout du licol le plus naturellement du monde et le passa à Jacques en lui disant :

— Pardon monsieur, vous êtes une personne raisonnable ; veuillez me tenir la bête un instant, le temps que je remplisse une formalité de douane. Soyez tranquille, elle ne bougera pas.

Je crois que ce moment là fut un des plus beaux de la vie de Jacques. Le public se renouvelait et on le regardait presque autant que le chameau. Mais tout a une fin, et à un certain moment, ce chamelier d'occasion jeta un coup d'œil du côté où il avait déposé son vélo. Ce dernier avait disparu.

— Mais monsieur, fit un gamin, c'est celui qui vous a passé le chameau qui est parti dessus.

Le coup était rude. Lâcher le chameau ? Attendre le retour du propriétaire ?

Pour comble de malheur, le chameau qui, jusqu'ici, avait fait preuve d'une complète indifférence, se mit à marcher dans une direction que lui seul devait connaître, car il paraissait traîner par le bout du licol son chamelier improvisé qui avait émis la prétention de le retenir jusqu'à l'arrivée des agents.

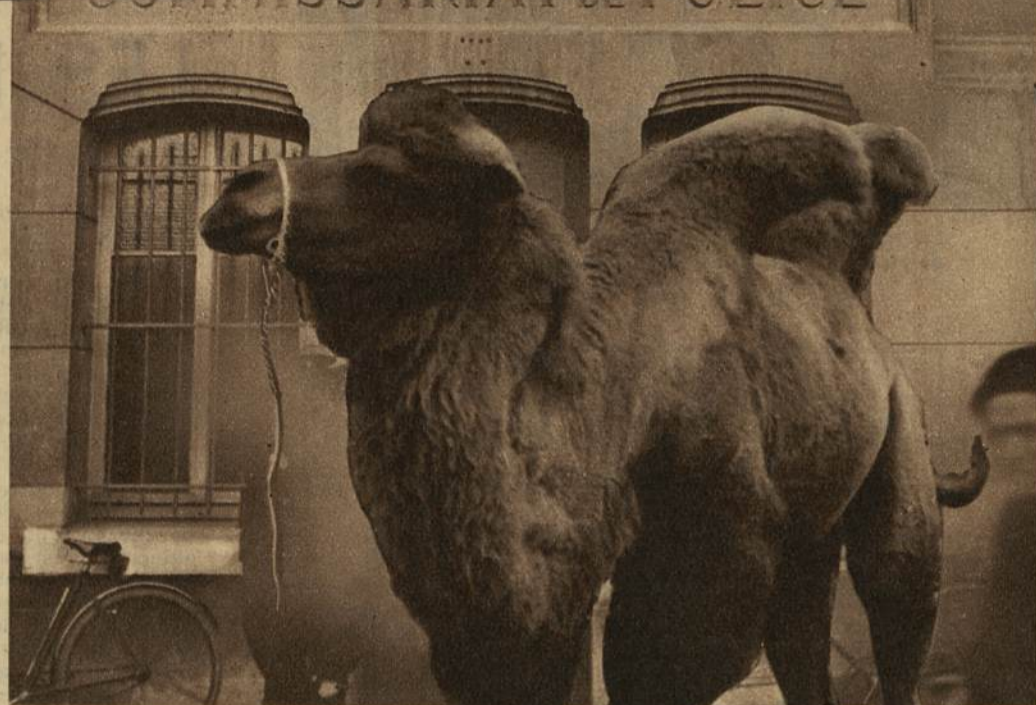
— Mais pourquoi vous ne montez pas dessus, fit à nouveau le gamin, sans obtenir d'autre réponse qu'un regard mauvais.

Le chemin de croix allait se poursuivre, le chameau et Jacques se traînant alternativement, lorsque l'agent arriva pour mettre heureusement fin au calvaire.

— On m'a volé ma bicyclette, monsieur l'agent, fit Jacques sans lâcher son chameau.

— Oui, je vois ce que c'est, allez, et vous, vous avez pris un chameau pour la remplacer ? Venez, on va s'expliquer au poste le plus proche.

Ce fut l'unique rencontre de Jac-



ques avec un coursier du désert, de là son surnom, « Le Chamelier ».



Certes, depuis cette époque, « Le Chamelier » s'était adapté. Il était devenu vicieux, vivant de combines assez étudiées pour ne craindre qu'un séjour plus ou moins prolongé dans un poste de police. Naturellement, il aurait été incapable de rapporter un objet trouvé à son propriétaire, mais à part cela, il n'était jamais « tombé » au sens de la loi. Sa maîtresse, Lucie, avec laquelle il vivait depuis plusieurs mois, sur la voie publique vendait des peignes à faire repousser les cheveux, et tout aurait été pour le mieux, s'il ne s'était avisé de louer des places de balcon pour le passage des souverains.

A l'aide de laissez-passer comme on en délivre dans les usines ou grands magasins, et dont il avait supprimé l'en-tête, Le Chamelier inscrivait le nom et l'adresse, pris sur le Bottin, d'un locataire d'un immeuble devant lequel devait passer les souverains.

— Vous comprenez, expliquait-il à son client, je travaille chez cette personne ; je vais la prévenir et vous fixerai l'heure du rendez-vous demain.

Le lendemain, en effet, après avoir encaissé 400 francs, il situait le rendez-vous une demi-heure avant le passage du cortège, devant la porte de l'immeuble, de sorte que le bénéficiaire de ce faux laissez-passer n'avait même pas la possibilité d'y parvenir, les barrages établis et la foule rassemblée à plus de 300 mètres,

deux heures avant, constituant un obstacle infranchissable.

Précisément, Jacques le Chamelier arrivait au café.

— Ah te voilà tout de même, fit le patron ; avec tes combines tu vas me mettre dans le bain, entends-tu, c'est une maison sérieuse ici. Combien en as-tu placé de tes ordures, réponds ! Tu verras que les « poulets » auront bientôt un laissez-passer pour toi.

Jacques, l'air absent, pâle, défait, ne répondait toujours pas. Finalement, sur une dernière injonction, il éclata :

— Mais, après tout, moi je m'en fous ; s'ils n'ont pu passer, cela prouve que le service est bien fait. Il serait à souhaiter pour moi que le service ait été aussi sévère du côté de la Madeleine, car savez-vous ce qui m'est arrivé ?

— Explique-toi au lieu de faire le sémaphore avec tes bras.

— Tu sais, le dernier client, le grand brun que tu as jugé malade parce qu'il prenait un verre d'eau minérale (tu as même ajouté en riant « ne le place pas trop haut, il ne pourrait pas monter »). J'avais mentionné sur le papier le nom et l'adresse de Lucie, toujours dans les mêmes conditions. Eh bien, c'est à vous dégoûter de la police, le service d'ordre l'a laissé passer et le saligaud s'est « barré » avec ma môme, en épinglant sur la porte mon papier sur lequel il avait écrit : « fenêtre trop éloignée, allons nous rapprocher ».

L'ARGUS DE LA PEGRE.

SAIN · PARFAIT

TONIQUE

# BYRRRH

VIN NATUREL

APÉRITIF  
DES FAMILLES

Triomphe des Vins Généreux

ADMINISTRATION — RÉDACTION  
ABONNEMENTS

3, RUE DE GRENELLE — PARIS (VI<sup>e</sup>)

Directeur-Rédacteur en Chef : MARIUS LARIQUE

TELEPHONE : LITRE 46-17  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : DETEC-PARIS  
COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1298-37

6 mois 12 mois  
France et Colonies ..... 41 » 77 »  
Etranger, Union postale ..... 54 » 99 »  
Etranger, Autres pays ..... 64 » 119 »

Les règlements de compte et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « Détective ».

# LA JUSTICE

PETITS PROCÈS

## LES DEUX ANTAGONISTES

**L**A nuit tous les chats sont gris... Ils ne sont pas, d'ailleurs, les seuls. Cela nous vaut, devant les juges, d'amusants imbroglios dont l'affaire Paulin est le type.

Le 17 juillet, vers minuit, Philistin Aimard, un « métallo », rentrait à pied, à son domicile. Il venait d'un meeting, las d'avoir applaudi ou sifflé les orateurs, lorsqu'il fut — selon lui — attaqué par un inconnu, et quelque peu « dérouillé ».

L'inconnu, c'est Paulin, qui tout comme Philistin, venait aussi du meeting, et regagnait ses pénates, d'un pied mal assuré, boulevard Montparnasse.

Paulin, robuste gaillard, aux cheveux rouquins, a ce qu'il est convenu d'appeler une « bonne bouille ». D'un évergumène, il n'a ni l'air, ni la chanson. C'est avec calme, d'une voix grasseyante, qu'il répond aux questions présidentielles. Son système de défense est simple. Innocent comme l'agneau, il est la victime et non l'agresseur. La justice des hommes, une fois de plus, s'est égarée en le poursuivant de sa vindicte. Paulin ne s'exprime pas, est-il besoin de le préciser, en ces termes, mais le sens de ses réponses est bien celui-là.

LE PRÉSIDENT (au prévenu Paulin). — Vous niez. C'est bien. Nous allons entendre les témoins.

A la barre Philistin, face rayonnante et illuminée, attend son tour. Il est très sympathique, figure large et loyale couronnée de cheveux grisonnants, mais handicapé, en ses explications, par un abominable bégaïement.

LE TÉMOIN. — Je ren-rentrais chez moi, lorsqu'il m'a frappé.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi le prévenu vous a-t-il ainsi frappé ?

LE TÉMOIN. — J'en, j'en sais rien !

Le président explique que les agents sont intervenus alors que les deux hommes, sur l'asphalte, étaient, pour employer un terme de la lutte à main plate, « au tapis ». Comme, dans ce cafouillage, Paulin avait le dessus, c'est lui qui a été conduit au poste malgré ses protestations.

Maintenant, au tribunal de reconnaître les siens !

LE PRÉSIDENT (au prévenu). — Vous avez entendu la déposition de M. Philistin. Qu'avez-vous à dire ?

LE PRÉVENU. — En sortant de la réunion, je suis allé au café (désignant Philistin). Le camarade y était aussi.

LE TÉMOIN. — Na-na-naturellement (rires).

LE PRÉVENU. — Il m'a offert une tournée de rouge. Je lui en ai offert une autre. Un camarade a voulu, lui aussi, payer sa tournée. (Rires.)

LE TÉMOIN. — On n'est pas des sau-sauvages, mon président ! (Hilarité.)

LE PRÉVENU. — On a discuté. Question d'opinions, il m'a traité de crevé, de salope, d'en... (rires).

LE PRÉSIDENT. — Cela suffit. Alors vous l'avez frappé ?

LE PRÉVENU. — Jamais. C'est lui qui m'a fait tomber.

LE PRÉSIDENT. — Comment ?

LE PRÉVENU. — Comment, comment ! Dites-le moi, je vous le dirai ! (Rires.)

LE TÉMOIN. — Il m'est tom-tombé dessus... à poings fermés.

LE PRÉVENU (protestant). — Il a culbuté tout seul.

LE PRÉSIDENT. — Vous aussi, sans doute, vous n'étiez guère solides ni l'un ni l'autre. Les agents ont constaté que vous dégagiez tous deux une forte odeur d'alcool (rires). Cela explique beaucoup de choses.

LE PRÉVENU (qui perd pied). — Si vous en êtes sûr...

Après s'être un instant recueillis, les juges prononcent la sentence. Le prévenu est condamné à la peine de seize francs d'amende.

LE TÉMOIN PHILISTIN (qui est resté à la barre, et réalise mal ce qui se passe). — Quan-quant-quant faut-il que je paye ? (Rires.)

LE PRÉSIDENT. — Voyons ! Vous n'y comprenez rien. C'est votre agresseur qui est condamné. C'est lui qui doit payer l'amende et non vous.

LE TÉMOIN (enfin rassuré). — Ah tan-tan-tan mieux. Mer-mer-merci (rires).

Je ne jurerais pas quand même que Philistin ait parfaitement saisi. Son antagoniste non plus d'ailleurs. J'espère que plus heureux qu'eux vous voyez clair au travers de la trame judiciaire.

## Une nuit d'amour

**C'**EST une histoire d'amour, triste et burlesque, comme il arrive souvent.

L'histoire d'une de ces pauvres filles séduites, abandonnées aux premiers signes de la maternité.

Elle s'est plaidée l'autre jour à la première chambre du tribunal civil de la Seine. La demanderesse, domestique dans une « maison bourgeoise », réclamait à un facteur des postes une pension alimentaire.

Et l'exposé de sa demande, dans sa simplicité toute nue, était véritablement suggestif.

Cela s'était passé un soir, à 9 heures. La jeune bonne, arrivée à Paris depuis quelques semaines, du fond du Morbihan, était descendue déposer sa poubelle à la porte. Arrivée sur le seuil de l'immeuble, place du Panthéon, elle avait vu un joli garçon, d'un blond qui l'avait fait chavirer. Elle chavira immédiatement.

Le galant inconnu la pria de le suivre, lui offrit une consommation dans un café du quartier latin ; on fit plus amplement connaissance. Du café, on se rendit à l'hôtel et neuf mois après, deux jumeaux, magnifiques, naissaient.

Simple histoire d'amour. La petite Bretonne, après ce coup d'essai, pour elle si tristement efficace, n'avait plus revu l'individu. Elle ne connaissait pas son nom, ne savait ce qu'il faisait. La seule indication (assurément insuffisante pour déterminer une recherche de paternité) qu'elle possédât sur cet amant d'une nuit unique, était la couleur de ses cheveux.

Elle finit par se confier à sa patronne, une femme d'autorité qui fit, avec beaucoup de zèle, procéder à une enquête minutieuse dans le quartier. Et un jour, la petite bretonne désigna, rue d'Ulm, l'individu qu'elle recherchait.

Une enquête eut lieu : on entendit l'hôtelier qui avait loué la chambre ; après tant de mois écoulés, son témoignage pouvait être incertain. Mais l'hôtelier se rappela parfaitement la venue du couple.

Ce qui l'avait frappé, dit-il, c'est qu'au lieu de rester une heure ou deux, comme ont coutume de le faire les clients qui viennent « en passant », l'homme blond et sa compagne n'étaient repartis que le lendemain matin.

Ce détail était important et avait marqué dans ses souvenirs.

Mais le père prétendu niait éperdument.

Cependant, la déposition impartiale, tout à fait désintéressée de l'hôtelier, permettait de croire qu'il mentait et que la petite Bretonne disait vrai. Et s'il mentait, c'est qu'il se savait coupable. Par ailleurs, l'enquête avait établi que jusqu'à cette soirée fatale où elle avait descendu sa poubelle, la plaignante avait eu une conduite irréprochable. Le tribunal n'avait, hélas ! aucun moyen de constater qu'elle était, jusqu'à ce jour-là, vierge.

Et malgré la certitude morale que les juges éprouvèrent, ils furent obligés de débouter l'infortunée maman des deux jumeaux.



Le préfet de police, M. Langeron, en grand uniforme de gala, dirigeait lui-même l'impeccable service d'ordre au cours de ces journées historiques.

## NOTRE VOIX

### LE CRIME PAR PITIÉ

**L'**ÉMOUVANT procès de Mlle Reine Rouzot devant la cour d'assises de Saône-et-Loire pose pour l'opinion publique, une fois de plus, le problème du crime de pitié.

Cette question si complexe, Détective l'a examinée déjà, dans une enquête dont nos lecteurs se souviennent et dans plusieurs études.

Il est assurément facile d'affirmer que le respect de la vie humaine doit être sacré, que nul, sous aucun prétexte, n'a le droit d'y attenter, qu'il n'est pas de raison qui permette de supprimer, en dehors du seul cas prévu par la loi et qui est celui du bourreau, exécuter des suprêmes décisions de justice, un être vivant.

Et cependant, une fois le principe affirmé, on s'aperçoit à l'examen de chaque cas particulier, que le problème demeure entier et l'esprit impartial qui s'efforce de le résoudre demeure issu.

Tout d'abord, il est admis unanimement qu'un médecin a le droit d'administrer à un malade, qu'il sait perdu, une piqûre qui, si elle ne détermine pas la mort immédiate, la provoque plus rapidement, en abrégant les souffrances du malade.

Mais de là à autoriser un parent, même poussé par un sentiment de tendresse et de désespoir, à tuer l'être frappé d'un mal redoutable, il y a une marge immense.

On se rappelle la tragique histoire d'amour et de sang qui eut son épilogue devant le jury de la Seine. Elle date d'une douzaine d'années. Ce fut l'occasion de la dernière plaidoirie du bâtonnier Henri-Robert aux assises. Une jeune artiste polonaise avait tué son amant, condamné par les médecins. Elle fut acquittée, comme le fut Reine Rouzot, la semaine passée.

Les jurés ne peuvent manquer d'être émus, bouleversés par l'évocation de la douleur qui décida le geste meurtrier.

Leur émotion, leur pitié, qu'eux aussi éprouvent pour l'accusé et sa victime, protestent contre le verdict que sollicite d'eux le réquisitoire du procureur.

En un mot, le crime de pitié est un assassinat, passible, comme tel, de la peine de mort, et avec l'octroi des circonstances atténuantes, des travaux forcés.

Le seul énoncé de ces peines indique la disproportion folle entre l'acte et le châtement.

Pour le respect du principe sacré de la vie, on peut regretter l'acquiescement mais peut-il y avoir une autre solution ?

Et c'est pourquoi le problème du crime de pitié est insoluble.

## Ceux qui veillaient sur la sécurité...



Parmi les serviteurs en perruque poudrée, des inspecteurs de la police d'État avaient revêtu l'habit à la française.



Gardes à cheval et motocyclistes entouraient la voiture du roi d'un mouvant rideau de protection.

# DES HOMMES

PETITES CAUSES

## COQ ET POULES

**A**UX aurores, la dame Pagon Elodie, quinquagénaire poivre et sel, et chiffonnière de son métier, attelait sa vieille bique pour sa tournée coutumière, à Saint-Maur, lorsque, menant grand tapage, trois joyeux drilles, les frères Alexis, passèrent près d'elle.

Ils chantaient, comme gens en gaité, à tue-tête ; l'un d'eux même imitait le chant du coq, cri de circonstance, car, sous le bras, il portait une poule vivante, toutes plumes hérissées. Les deux frères étaient, eux aussi, en bonne compagnie, car nantis l'un, d'une poule ; l'autre, d'un coq.

Maintenant, à l'audience de la 12<sup>e</sup> chambre, nos trois gaillards sont invités à s'expliquer sur la razzia nocturne d'un poulailler du voisinage.

LE PRÉSIDENT (à la dame Pagon, principal et unique témoin à charge). — Les frères Alexis chantaient ?

LA DAME PAGON. — Oui ! Ils chantaient : « Viens poupoule ! » (Hilarité).

LE PRÉSIDENT. — Le lendemain vous avez appris que pendant la nuit, l'on avait dérobé à vos voisins, les époux Vincent, deux poules et un coq. Alors vous avez compris ?

LA DAME PAGON. — J'avais même compris de suite car ils disaient entre eux : « Faut pas y revenir, car nous pourrions être « faits ». Ils ont été « faits » quand même ! (Rires).

LE PRÉSIDENT. — Les poules étaient blanches ?

## Le ruban illégal

**J**E n'aurais jamais cru que M. Paulus, sexagénaire gras, flasque et peu soigné de sa personne, ait pu pécher par orgueil. Cet homme d'âge est comme noyé dans les remous inquiétants de ce que ma concierge appelle de la « mauvaise graisse ». Un médecin spécialisé le qualifierait d'insuffisant glandulaire. Il comparait devant les juges sous la banale prévention de port illégal de décoration.

Le président. — Vous êtes poursuivi pour avoir porté le ruban des légionnaires sans y avoir droit.

M. Paulus (avec dignité). — Oui, monsieur le président !

Le président. — Pourquoi avez-vous fait cela ?

M. Paulus (le torse bombé). — Mais par fierté, par orgueil, quoi ! (Rires.)

Le président. — Un orgueil persistant et — si l'on peut dire — à répétition, puisque, pour le même fait, vous avez déjà été condamné plusieurs fois. C'est, chez vous, une manie, une obsession ?

M. Paulus. — Mon ambition était d'être décoré, comme tout le monde. (Hilarité.)

Le président (curieux). — Qu'avez-vous donc fait pour mériter une distinction ?

M. Paulus (avec ingénuité). — Mais rien du tout. (Rires.)

Le président. — Et vous considérez cela comme un titre ! (Rires.)

Mais voici qu'une autre explication se révèle. Le président explique que le prévenu se faisait passer dans son quartier comme frère du directeur d'un théâtre. Grâce à la confiance qu'inspirait à tous sa décoration, il recrutait, pour une soi-disant figuration, des jeunes gens, qu'il soumettaient, au préalable, à un véritable conseil de revision.

Le président. — Vous n'êtes pas poursuivi pour attentat aux mœurs. Vous avez eu de la chance de ne pas pousser plus loin, auprès des candidats figurants, vos investigations. Sans cela, votre cas serait singulièrement aggravé.

M. Paulus. — Je pensais monter une pièce de théâtre imitée de l'antique.

Une voix vengeresse (du fond de la salle, sans doute celle de l'un des figurants). — Oui, mais à nous, il a monté le coup !

L'huissier. — Silence !

Maintenant, l'avocat de M. Paulus plaide les circonstances atténuantes, tandis que le prévenu pétrit ses doigts boudinés.

M. Paulus voit tout en grand. Il veut des honneurs, des décorations, la direction d'un théâtre ! Ce paludéen est atteint de mégalomanie ! C'est un malade qu'il faut, avec ménagements, ramener aux humbles contingences et réalités terrestres.

Le tribunal opine sans doute dans ce sens en infligeant à M. Paulus huit jours de prison seulement.

Le président. — Le tribunal espère ne plus vous revoir... du moins à cette place ! (Rires.) Appelez une autre affaire.

Et l'audience continue.

LA DAME PAGON. — Oh oui ! aussi blanches que les gars étaient noirs. (Rires).

Les prévenus eux-mêmes partagent l'hilarité générale. Leur conscience paraît bien à l'aise. Dame, deux poules et un coq ! Le cas n'est pas pendable et ils le savent bien.

Ils ont-entre eux — qui s'en étonnerait ? — un air de famille. Ce sont gaillards solides, grands comme père et mère, et, d'après l'enquête, réputés aussi peu enclins au travail que buveurs émérites !

PREMIER PRÉVENU (l'aîné des frères, glabre, rasé, oreilles si grandes qu'on les jurerait mobiles). — Tout ce que dit la mère Pagon, c'est faux, archifaux. A c't'heure, j'en « écrasais » comme mes frangins !

LE PRÉSIDENT. — Vous dites ?

PREMIER PRÉVENU. — J'étais couché quoi !

LE PRÉSIDENT. — Mme Pagon vous a vu !

PREMIER PRÉVENU. — Elle a eu des visions ! (Hilarité.)

Du fond de la salle, le témoin proteste par un sonore grognement.

DEUXIÈME PRÉVENU (Il est à l'image exacte de son aîné, moins les oreilles. Une deuxième édition revue et corrigée d'Alexis senior). — Je dis comme mon frère : « C'est faux ! » D'abord je n'étais pas là.

LE PRÉSIDENT. — Où étiez-vous donc ?

DEUXIÈME PRÉVENU. — J'étais allé voir, pour l'acheter, un poste de T. S. F.

LE PRÉSIDENT (incrédule). — A deux heures du matin ?

DEUXIÈME PRÉVENU. — Je le jure ! (Rires.)

Voici enfin, pour terminer la série des Alexis, le cadet dans son « numéro ». Il a des moustaches blondes à la gauloise. C'est le coq du village ; un coq gaulois naturellement.

ALEXIS CADET. — Une vengeance, mon président ! Je suis victime d'une vengeance.

La mère Pagon a été mon amie. Je l'ai plaquée. Ça l'a chiffonnée. (Rires.) Alors elle a inventé ses mensonges.

LE PRÉSIDENT. — Je crois plutôt que c'est vous qui, pour les besoins de la cause, avez trouvé cette petite histoire, de coq et de poule. (Hilarité.)

ALEXIS CADET. — Je suis innocent !

LE PRÉSIDENT. — Voyons, madame Pagon, revenez à la barre !

LA DAME PAGON. — Voilà, voilà, mon président !

LE PRÉSIDENT. — Vous reconnaissez bien les trois Alexis ici présents comme étant ceux qui, dans la nuit du 2 juin, portaient les poules ?

LA DAME PAGON. — C'est bien eux !

LE PRÉSIDENT. — Vous les connaissiez auparavant ?

LA DAME PAGON. — J'ai vécu six mois avec le plus jeune, alors vous vous rendez compte ! (Rires.)

Comment Alexis cadet s'était-il épris de la dame Pagon, son aînée de quelque trente-cinq ans ? Mystère que le tribunal n'a point le temps d'éclaircir.

Malgré les plaidoiries habiles des avocats, les frères Alexis sont condamnés à quinze jours de prison. Ils disent « merci » au tribunal. Décidément, ces gars sont trop polis pour être honnêtes.



M. Marchand, directeur de la police municipale, fut présent, lui aussi, à toutes les cérémonies, et veilla aux dernières mesures de sécurité.

## COURRIER JURIDIQUE

M. Saint-Varent. (Deux-Sèvres). — Nous sommes embarrassés pour vous donner un conseil. Si le jeune homme dont vous nous parlez a eu des relations suivies avec cette jeune fille, il n'a qu'une chose à faire et point n'est besoin d'être juriste pour le dire ; la conscience de l'intéressé lui aura déjà dicté sa décision : qu'il reconnaisse l'enfant. Nous avons trop souvent proclamé l'indignité des pères dénaturés qui abandonnent les filles-mères pour adopter un autre langage. Par contre, si la jeune fille a une conduite légère et si des doutes peuvent être légitimement élevés, notre réponse sera différente. (Mais nous ne sommes pas qualifiés pour trancher la question.)

Claudine. Toulouse. — Votre mari a été condamné pour vol par la cour de Toulouse et il fait un pourvoi :

Quelles chances a-t-il de triompher devant la cour de Cassation ? Nous ne pouvons vous répondre, car nous ne connaissons par les circonstances de l'affaire. Toutefois, en cette matière, les chances sont réduites, car la cour d'appel a statué souverainement en fait et la cour de Cassation ne peut exercer son contrôle sur les constatations souveraines des juges d'appel.

Le président de la République peut accorder une grâce, mais un recours a-t-il été formulé ?

Mme Le G. Le Havre. — Vous avez certainement le droit de faire condamner votre mari pour abandon de famille. Insistez auprès de votre avocate pour obtenir des renseignements.

Le tribunal se montrera d'autant plus sévère à l'égard de votre mari que celui-ci a manifesté une volonté systématique de se dérober aux obligations naturelles et légales qui lui incombent. Il s'est rendu insolvable. Quand il se verra sur le point d'aller en prison, nul doute qu'il ne trouve le moyen de vous verser un peu d'argent.

A. L. Abonnés 38. — Votre femme est d'une jalousie extrême ; elle vous fait des scènes, vous ne pouvez plus supporter la vie conjugale et vous voulez vivre seul. Mais vous avez un enfant. Au lieu de partir... sans rien dire, pourquoi ne demandez-vous pas le divorce, afin de faire statuer judiciairement sur la garde de l'enfant ? C'est le conseil de sagesse que nous vous donnons.

J. C. 29. — La mairie de la localité où vous habitez, non plus que celle où vous résidiez antérieurement, ne peuvent donner des renseignements défavorables sur vous. L'histoire délicate que vous nous avez révélée et qui date de 1916 restera secrète.

Naturellement, si des habitants du village l'ont connue, il pourra toujours y avoir des potins qui reviendront aux oreilles de l'autre famille, mais encore une fois, aucune communication officielle des autorités administratives ne peut avoir lieu.

## ...des souverains britanniques



Voici, sur les toits, des officiers de réserve, auxiliaires bénévoles du service d'ordre et virtuoses de l'équilibre.



Particulièrement bien décorée, la Préfecture de Police méritait bien une mention au concours de façades.



# CEUX de la

Tous les attroupements, qu'ils soient ceux des badauds autour d'un forain, ou celui de la foule au passage d'un cortège, sont propices aux exploits des "tireurs". Amis lecteurs, soyez attentifs.

**A**

LLEZ, ouste, la mère, en route.

Une vieille dame hurle, crie sa révolte, se débat entre les mains de deux hommes qui lui tiennent chacun un bras. Elle a de beaux cheveux blancs, une mine fort correcte de bourgeoise en promenade, un air digne de grand-maman. Déjà, les badauds s'amasent ; c'est sûrement une erreur judiciaire que ces deux hommes de police sont en train de commettre.

— C'est honteux, crie un monsieur décoré, en brandissant sa canne de jonc. Cette dame est restée près de moi pendant tout le défilé. Elle a applaudi nos petits soldats, elle était enthousiaste au passage des souverains. Vous vous trompez, dit-il aux deux inspecteurs qui font front à la meute déjà menaçante.

L'un d'eux, tout en résistant à la prisonnière qui cherche à se dégager, lui dit :

— Vous feriez mieux de me dire l'heure qu'il est.

L'autre, d'un geste automatique, tâte sa poche, à l'air ahuri de celui qui était certain de trouver à sa place le vieil « oignon » d'or venant de ses ancêtres et s'écrie soudain :

— On me l'a volé. Quel est le misérable ?...

— Allons, ça va, murmure doucement le policier. C'est le complice de la vieille dame honorable que vous défendez si âprement qui vous l'a fait en douceur, mais nos deux collègues l'ont fait lui aussi... Et on vous la rendra, votre tocante, au commissariat.

La foule, qui change si rapidement de sentiment, qui saute de l'enthousiasme aux injures avec la rapidité du vent, a compris. Les épithètes accompagnent le trio, mais vont à la femme : « Si c'est pas honteux !... qui aurait pensé ça d'elle... vieille voleuse... »

— Et c'est toujours ainsi, me confie ce policier, remarquable as en matière de dépistage des tireurs professionnels. Le public voit invariablement des individus mal habillés, avec des figures patibulaires, des mines peu rassurantes, des matamores aussi, quand on lui parle des « tireurs », des voleurs ou des escrocs.

« Il en est resté aux romans d'Eugène Sue. Le promeneur ne se méfiera jamais d'un monsieur bien mis, qui le frôle au passage, s'excuse, lève son chapeau, a des manières d'homme du monde. Il grognera si un quidam mal fringué, pas rasé, le heurte par mégarde et touche négligemment de l'index sa casquette en disant : « Excusez ». Et pourtant, le deuxième est simplement un brave homme un peu distrait, parfois légèrement bu, qui a créé bien involontairement ce petit incident ; le premier, au contraire, est le « tireur » habile, aux « doigts de fée », qui lui a étouffé sa montre ou son portefeuille avec une douceur et une dextérité inégalables. »

## Alerte

La sonnerie du téléphone a retenti.

« — Aho ! allo ! oui, ici Sécurité nationale, 2<sup>e</sup> section de l'inspection générale des services de police criminelle. — Ah ! c'est Bordeaux... Alors... Partis hier... ça va... au revoir. »

Dans le bureau sont affichées au mur les photos des principaux « tireurs » (voleurs à la tire) qui opèrent actuellement à Paris ou qui essaient. Bientôt, deux autres photos de l'identité judiciaire vont prendre place à leurs côtés.

« Ils étaient à Bordeaux en prévision de gros marchés de vins qui se traitent « sur pied » à cette époque. Mais l'arrivée des souverains anglais a attiré les différentes bandes à Paris. La foule, massée pour acclamer nos hôtes, offrait un terrain remarquable à leurs exploits. »

« Nous connaissons d'ailleurs la plupart des spécialistes « de la tire » qui sont pour nous presque toujours de vieux clients. Les nouveaux sont rares. Les équipes sont depuis longtemps formées avec les chefs, leurs « mains » (celui qui opère) ; leurs « aunes » (ceux qui font le mur, c'est-à-dire qui entourent la victime et empêchent les gens de voir l'opération).

## Vol à la tire

On sait en quoi cela consiste : à débarrasser, sur la voie publique, en autobus, au départ des trains, une personne de certains objets de valeur qu'elle porte sur elle. Il y a quatre manières d'opérer : le travail dessus, le travail au saccagne, le travail de forme ou vendre la ménestre ; le travail du flac.

Le premier — son nom l'indique — constitue un travail de surface ; toutes les poches apparentes sont visitées, le voleur ne pousse pas plus loin ses malhonnêtes investigations.

Le deuxième a été inventé par les pickpockets italiens. Il nécessite une « main » et trois « aunes ». La « main » est toujours « couverte », c'est-à-dire que celui qui opère a toujours un manteau ou un vêtement sur le bras. Entre le pouce et l'index, le saccagne : deux lames bien affûtées et parallèles, reliées ensemble par un manche court. Avec, le « tireur » découpe proprement les poches intérieures ou extérieures et, comme une noix mûre tombe de l'arbre, le portefeuille descend. Il n'y a qu'à le cueillir. Pour ce travail délicat et qui nécessite une remarquable habileté, le voleur choisit toujours une personne « portable », c'est-à-dire dont les mouvements et les réflexes sont lents.

Et savez-vous pourquoi ? Il y a de cela de longues années, un coupeur de bourses opérait dans une foire. Un jeune maquignon, achetant une vache, exhibe un portefeuille bourré de gros billets. Le tireur, à proximité dans le café où se faisait la traction, aperçu la somme rondelette. Il suit le « bouseux » — dans son langage — lui demande du feu. Pendant que cette opération se déroule, il découpe la poche cousue à la blouse bleue, mais un mouvement trop accentué, probablement, fit que le jeune paysan eut un mouvement brusque en disant : « Mais vous me chatouillez ! » Ceci fit prendre le voleur.

Le travail de forme ou vendre la ménestre se pratique sur la femme seulement, et par une femme. Il est « à la bonne » ou à la « chouette » si la poche à prospecter est extérieure, à un manteau, à un tablier, par exemple. Il est à la « dure » quand il s'agit de soustraire une somme enfermée dans une poche intérieure, ou, comme chez les marchandes de quatre-saisons, où la recette est dans un réticule solidement amarré parfois à une ceinture de cuir.

Et enfin le « travail du flac » — flac signifie portefeuille, sac de voyage ou bourse de paysan. On çonçoit, sans explication, ce que cela signifie.

## La foule partielle

« Cela me rappelle une histoire où j'ai failli laisser ma peau, me confie un des limiers. J'étais avec deux jeunes inspecteurs, à la foire de Condé-sur-Noireau. On m'avait signalé les exploits de « kisines », tireurs, en langage de romanichels. Ils écumaient depuis quelque temps la région... mais le paysan n'aime pas beaucoup qu'on sache qu'il s'est fait rouler. En bref, j'avais eu tout de même l'indication de la présence de ces indésirables en Normandie. »

Je me promène donc au milieu des bœufs paisibles, des vaches aux pis volumineux, j'assiste aux marchandages, au « tope-là, mon ieux », des vendeurs et des acheteurs. A mon arrivée, je remarque, groupées sous les platanes qui bordent l'avenue, les voitures automobiles des roumis (tout se modernise, même chez ces messieurs, et le vieux cheval étique, Rossinante pitoyable, est remplacé par les CV.) J'aperçois un grand gars au teint olivâtre, qui a revêtu la blouse bleue et essaye quelques tractations avec de gros fermiers. Ils ne s'entendent d'ailleurs jamais et je ne vois pas une seule fois un marché conclu. Cela m'intrigue. Et puis, ce paysan Normand au visage bistre m'apparaît louche. Il n'a pas ce beau teint fleuri que donnent le jus de pomme ou le calvados. Je le surveille.



# "TIREUR"



Bon. Une belle fille passe entre les groupes, tortillant de la croupe et l'œil provocant. Un fermier sanguin, apoplectique, la contemple comme un bel animal.

« Mazette, semble-t-il dire, qu'y'a une belle bête, la plus belle du lot. » Il pense aux vaches, ce brave homme, sans nul doute. Mais voilà qu'il la suit. Elle se dirige vers les bagnoles, à quelque distance de là. Indifférent, j'emboîte le pas, mes hommes me suivent adroitement, s'arrêtent parfois aux étalages des loteries de sucre et de nougat. Le grand olivâtre, son bâton de cornouiller suspendu à son poignet par un lacet de cuir, paraît soudain se désintéresser des génisses. Pas de doute, c'est le frère ou le mari, et la femme sert d'appât.

Elle se détourne parfois. Le Normand, un peu congestionné, l'œil égrillard, ne perd pas des yeux sa croupe...

Il y a moins de monde vers cet endroit du marché où on l'attire. Néanmoins, un groupe d'une dizaine de paysans discute près d'un parc à moutons. Le fermier s'y arrête et dit bonjour à des connaissances. En moins de deux, la gitane s'est rapprochée et hop! passez muscade, le gros portefeuille est transféré de la poche du premier dans celle du second. J'ai vu le geste, je me précipite derrière le « kisine » qui, à grandes enjambées, rejoint les voitures tout près de là. La femme s'est volatilisée...

J'aborde le tireur : il se retourne brusquement et a maintenant le dos collé à sa voiture : une sorte de bache en cache les roues.

— Allez, tu es fait.

L'homme me regarde, fait l'étonné, me demande ce que je lui veux... les deux inspecteurs arrivent à la rescousse. Mais mon prisonnier lance un cri rauque et je sens soudain une violente douleur... aux fesses. Son chien est sorti de dessous la voiture et me mord si cruellement que je desserre mon étreinte. Le kisine s'enfuit, tandis que mes deux braves collègues s'efforcent de m'arracher aux crocs du molosse et ce n'est pas chose facile.

Seulement, la garce de femme apparaît soudain et crie : « Au voleur ! »

Dans le brouhaha de cette foire importante, un chien aboie, un homme est mordu, cela n'a qu'une importance relative. Mais ce : « au voleur ! » clamé d'une voix gutturale crée et stimule les réactions. Les « foirineux » accourent, m'insultent, couvrent de leurs engueulades mes explications et commencent à cogner. Le gros fermier est le plus acharné. Parbleu ! la poule est là : il fait le faraud.

Je lui hurle sous le nez : « Idiot, on vous a fauché votre portefeuille et vous... » Je n'ai pas le temps d'achever. Voilà que cet imbécile se tâte rapidement, puis me prend au collet d'une poigne vigoureuse et me secoue comme un prunier. Pour lui, c'était moi le voleur... Il m'aurait étranglé, ce salaud, si d'un bon direct sur le nez qui fit pavoiser sa rougeade face, je ne lui avais fait lâcher prise. Naturellement, on s'expliqua ensuite au commissariat, mais l'oiseau avait filé et je ne devais le pincer que trois semaines plus tard, aux fêtes présidées par le légat du pape, à Lisieux, avec onze de ses compagnons. Belle cueillette, ce jour-là. Pour des pommes, il y avait des pommes...

## Technique

Les Polonais et les Italiens sont les rois de la spécialité. Ils ont des écoles et, si beaucoup de candidatures se présentent, il est peu d'élus. Ils opèrent avec une dextérité et une souplesse démoniaques. Et il le faut car les difficultés à vaincre sont multiples.

Telle, par exemple, dans une école polonaise, celle-ci : sous la doublure du veston, on a placé un contact électrique extrêmement sensible. Il s'agit d'enlever, au saccagne ou à la main, le portefeuille que renferme la poche plaquée exactement au-dessus. Les nouveaux regardent les professeurs « opérer » et essaient ensuite leur habileté... Ils mettront longtemps à la parfaire et déclencheront souvent la sonnerie.

J'ai vu un jour une chose étonnante. La foule était groupée autour d'une musique militaire : une de ces foules compactes du dimanche, bonne fille, où chacun échange de banals propos et devient rapidement le confident de son voisin.

Un spectateur, gros boutiquier du coin, je le sus plus tard, appuyé sur sa canne, écoutait, dodelinant de la tête, un air militaire et martial comme il convient. La foule était, je le répète, dense, serrée. Devant notre « héros », un homme, les mains derrière le dos, sifflait. Ce n'était pas par pur hasard que j'étais à côté de lui : c'était une vieille connaissance et un « tireur » des plus réputés. Lui n'avait pas ma chance...

La musique m'intéressait prodigieusement, du moins en avais-je l'air, mais je ne perdais pas de vue ces mains nonchalantes dont les doigts pianotaient l'air, négligemment.

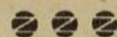
Le boutiquier avait, sur un ventre opu-



lent, redondant, une belle chaîne de montre. Elle partait de la poche gauche, s'enroulait deux fois autour du bouton central et retombait dans la poche droite : déduction : un objet devait être arrimé à chaque bout.

Et voilà que les doigts, tout en pianotant, touchèrent la chaîne. L'autre va bien le sentir, pensais-je. Pas du tout. La chaîne doucement tirée, amenait d'abord à l'air libre un superbe chrono en or... une légère pression sur le mousqueton et la montre se détacha. Les doigts continuèrent leur petit manège. Je les attendais au bouton. Bast! avec la même facilité, ils défirent les deux tours...

Et voilà le prodige. La chaîne tenait de l'autre côté, et tenait bon... Le « tireur » abandonna le travail, mais pas pour longtemps. Il la voulait, sa belle ficelle d'or, aux deux glands de chêne. Il avait maintenant son saccagne et, avec sa stupéfiante adresse, découpa soigneusement le carré d'étoffe. Le gros monsieur n'avait rien senti. C'est à ce moment que je mis la main sur l'épaule de mon Saviglioni, as en la matière s'il en fût. Je n'ai jamais vu mieux opérer... et cela se conçoit : pareille habileté n'est pas à la portée de tous.



Amis lecteurs, quand vous allez assister à un défilé à une cérémonie où la foule est nombreuse, « Madame Serviette » vous demande de laisser « Monsieur Talbe en vacances » et de n'emporter qu'un peu de « brocaïl », sinon vous serez « beau mec » par un « gajotte » ou un « braquais », et cela d'autant plus aisément si vous êtes une « personne portable ».

Rassurez-vous : la police veille, et les limiers de la police judiciaire vous le démontrent magnifiquement. Pendant ces jours derniers, où toutes les provinces étaient représentées à Paris, il y a eu moins de plaintes qu'à l'ordinaire. C'est un gros succès à mettre à l'actif des inspecteurs, sur la brèche de jour et de nuit. En suivant les conseils donnés plus haut, vous facilitez leur tâche. Il ne faut pas tenter le pêcheur impénitent.

Hubert BOUCHET.

## Solution de notre problème policier :

### L'empoisonnement du journaliste

Contrairement à ce que l'on pouvait supposer, l'empoisonnement de Marcellin n'a pas été provoqué par le thé, servi dans son bureau à lui-même et à Mac Winter, attendu que tous deux l'avaient consommé et que Marcellin n'était nullement indisposé au départ de Winter (photos 4 et 6).

C'est Winter, connaissant l'habitude qu'avait Marcellin de mâcher porteplumes et crayons, qui s'est arrangé, au moment de son départ, pour changer l'un d'eux contre un autre, empoisonné celui-là (photo 5).

Après avoir accompagné Winter à la porte du journal, Marcellin était rentré à son bureau pour terminer son article. C'est à ce moment qu'il a porté, selon son habitude, son porteplume à la bouche et est tombé peu d'instants après, foudroyé.

L'inspecteur Piget avait remarqué (photos 7 et 8) la particularité de ce porteplume dont la victime s'était servi avant sa mort et qui ne comportait aucune trace de dents.

**DETECTIVE**

Directeur :  
MARIUS LARIQUE

UN REPORTAGE  
DE L'INSPECTEUR PRINCIPAL  
**RENÉ-J. PIGUET**

SUR LES  
RAVAGES  
DU  
**KIF**

dans  
les milieux  
nord-africains

**FUMEURS DE KIF**

Lire, pages 8 et 9, les révélations de notre collaborateur.